



**Roi
Morvan
Communauté**

ROI MORVAN COMMUNAUTE

**RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE
PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

(Suivant décret 2015-1827 du 30 décembre 2015)

ANNEE 2023

Service déchets ménagers – juillet 2023

SOMMAIRE

Présentation générale

- Territoire
- Compétence
- Service : organisations et moyens

Indicateurs techniques

- Communication
- Prévention
- Précollecte
- Régie Personnel
- Collectes
- Déchèteries
- Traitement
- Synthèse

Indicateurs financiers

- Modalités d'exploitation
- Dépenses
- Recettes
- Coûts complets et coûts aidés
- Evolution des coûts

Bilan et perspectives

Glossaire

PRESENTATION GENERALE : LE TERRITOIRE

21 communes, typologie « rural dispersé ».

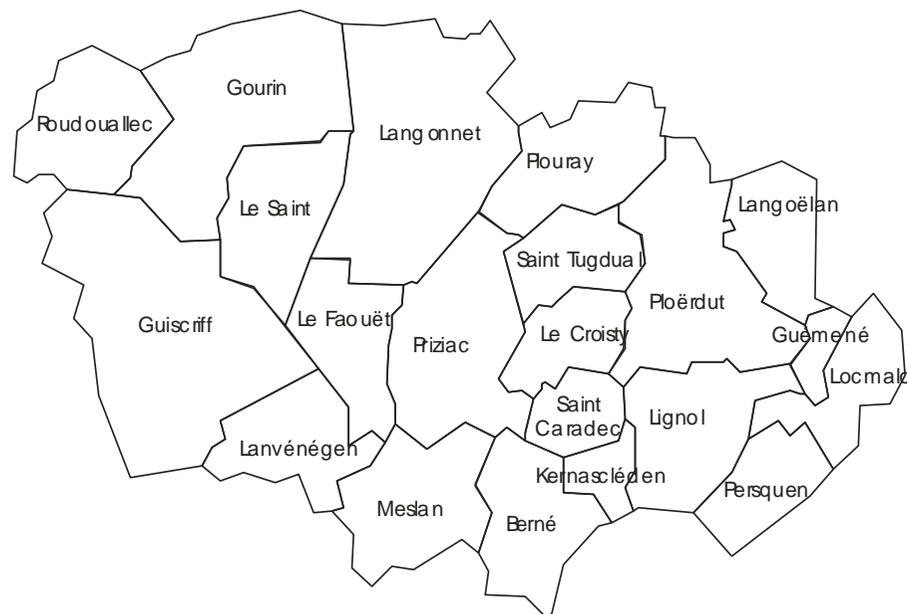
27 692 habitants population DGF.

24 533 habitants pop. municipale INSEE. 11 772 ménages (taille d'un ménage 2.08)

25 075 habitants (pop. INSEE ajustée ADEME/SINOE)

764 km²

En moyenne 33 habitants au km², pas de surclassement saisonnier.



PRESENTATION GENERALE : LES COMPETENCES EXERCEES

Déchets résiduels (OMR)



Compétence Collecte
Compétence Traitement

RMCom
SITTOM-MI

Collectes séparatives – prévention



RMCom
SITTOM-MI - RMCom

Déchèteries



RMCom
RMCom



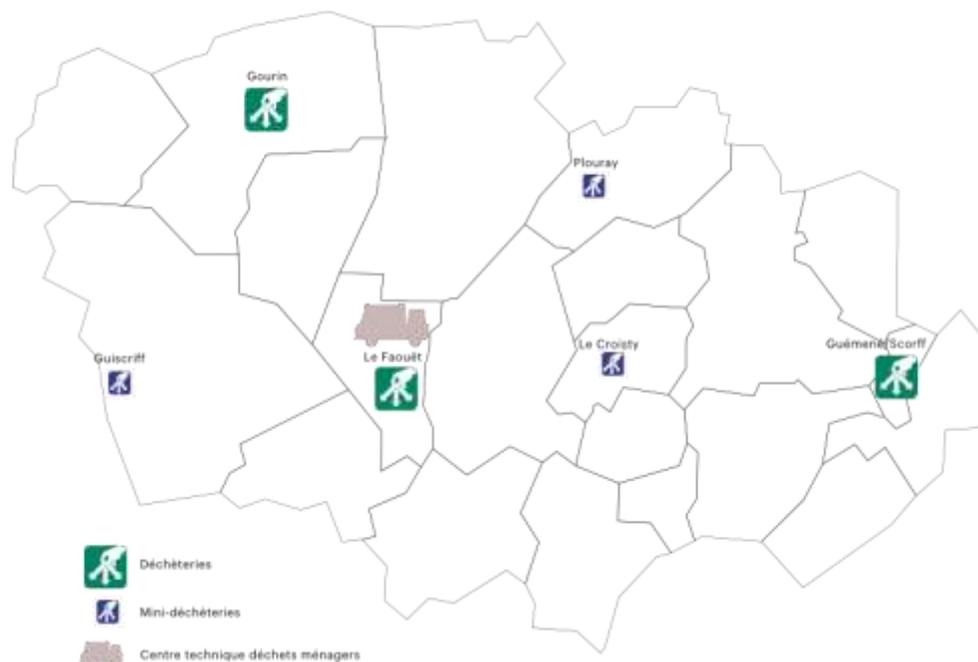
Roi Morvan Communauté a la compétence collecte et déchèterie. Elle est adhérente au SITTOM-MI.

Le SITTOM-MI a la compétence pour le traitement des ordures ménagères, des produits des collectes séparées des emballages légers, du verre, du papier et apporte une solution de traitement aux collecte séparée des biodéchets, le cas échéant.

PRESENTATION GENERALE : ORGANISATION DU SERVICE GESTION DES DECHETS

Flux collecté	Mode de collecte	Organisation de collecte	Fréquence majoritaire
Ordures ménagères résiduelles	Porte à porte et points de regroupement	Régie, 4 équipes, 16 tournées	Une fois par semaine majoritaire (C1)
Emballages légers de collecte sélective	Points de regroupement	Régie, 2 équipes, 12 tournées, en évolution	Une fois par quinzaine majoritaire (C0.5)
Verre, journaux-revues-magazines	Apport volontaire	Prestataires	Selon le taux de remplissage, C1 à C0.5 en majorité
Encombrants, végétaux, gravats, bois, métaux, cartons, DEEE, DDS, piles, batteries, lampes, ...	Déchèteries	Prestataires	Selon le taux de remplissage

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



PRESENTATION GENERALE : LOCAUX DU SERVICE

Le personnel, les véhicules et matériels du service sont regroupés au centre technique déchets ménagers, ZI de Pont Min au Fauët, depuis janvier 2012.

En 2018, une cuve à carburant a été installée pour les véhicules du service.



PRESENTATION GENERALE : PERSONNEL DU SERVICE

Fin 2023, le service déchets ménagers est composé de 17 postes avec des renforts sur la prévention et pour la collecte sélective

- 6 postes de collecte des OMR,
- 4 postes de collecte sélective,
- 1 poste de support technique (entretien-maintenance et polyvalent),
- 3 postes technico-administratifs (coordinatrice régie, responsable de service et 1 CDD chargé de projet collecte (2023-2025),
- 2 postes de prévention : 1 chargé de mission tri - prévention des déchets 1 chargée de mission gestion de proximité des biodéchets (CDD 4 ans 2023-2026)
- 1 chargé de projet économie circulaire (CDD 3 ans 2021-2023)

Des agents temporaires sont recrutés pour les remplacements d'absence et pour surcroît d'activité, notamment via l'association Alesi, structure d'aide à l'emploi.



PRESENTATION GENERALE : VEHICULES DU SERVICE

Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20241128-N13_281124-DE

La collectivité utilise 7 bennes à ordures ménagères (BOM) : 6 bennes en collecte, et 1 véhicules de secours. Une benne latérale est sur parc pour pièces détachées.
1 fourgon et 2 véhicules légers sont affectés au service.

En 2023, 1 BOM est en cours d'achat, qui sera réceptionné en 2025. Fin 2023 le parc de BOM est constitué des véhicules suivants :

Bennes de collecte	année	PTAC	charge utile	type de benne	préhension	affectation	type de cabine.
DAF/PACKMAT	2023	26t	10.5 t	caisson fixe	latérale	CS	haute.
RENAULT/SEMAT	2021	26 t	11.4 t	caisson fixe	arrière	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2021	26t	10.5 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2020	26t	10.7 t	caisson fixe	latérale	OMR	haute.
DAF/PACKMAT	2018	26t	8.5 t	caisson déposable	latérale	OMR	haute.
MERCEDES/SEMAT	2014	26 t	11.6 t	caisson fixe	arrière	CS	basse.
ACCESS/FAUN	2012	26 t	11.8 t	caisson fixe	arrière	secours OMR et CS	basse.
MERCEDES/LABRIE	2010	26 t	9.0 t	caisson déposable	latérale	Hors service	basse.



PRESENTATION GENERALE : EQUIPEMENTS DE PRE-COLLECTE



Bacs OMR 660 l
Bacs individuels 80 à 340 l



sacs de pré-collecte / sacs cabas selon le secteur
cagettes de dépôts/bacs 1100 l.



Colonne d'apport verre
Colonne d'apport papier



composteurs 320 et 560 l
(à disposition chez l'utilisateur)

PRESENTATION GENERALE : DECHETERIES

La collectivité gère six équipements

3 déchèteries principales : Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët.

3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guisriff, Plouray.

Depuis le changement de réglementation en 2012, 4 déchèteries sont classées ICPE sous le régime de la déclaration contrôlée. Les deux installations du Croisty et de Plouray ne relèvent plus du régime ICPE. Dans les faits, l'éco-station de Guisriff est inférieure aux seuils.

La collectivité est propriétaire des bennes des éco-stations et des contenants de haut de quai (partie accessible aux usagers) des déchèteries : caissons DEEE, DMS, Recyclerie, PSE, plastique souple.

INDICATEURS TECHNIQUES – COMMUNICATION TRI & PREVENTION

Les actions de prévention ont été reprises en 2023 suite au recrutement d'une chargée de prévention en mai 2023. Le service prévention s'est étoffé d'une chargée de mission maître composteur en charge du déploiement du programme de gestion de proximité des biodéchets de 2023 à 2026. Ce poste bénéficie d'un soutien de l'ADEME

- **Rencontre des communes en juin 2023**
- **Sensibilisation des commerçants, des métiers de bouche, d'hébergeurs de meublés touristiques,**
- **Communication générale, promotion des bonus réparation : parutions dans la presse, publications sur la page Facebook de Roi Morvan communauté, envoi de kits nouveaux arrivants, promotion de la location de broyeurs, de la location de gobelets**
- **Préparation de la réédition actualisée du guide « seconde vie » répertoriant les initiatives en matière de réemploi, réparation et évitement des déchets.**
- Permanences de formation au compostage et distribution de composteurs individuels. Recherche de site de compostage partagé.
- Organisation d'animations pour les premières journées nationales de la réparation et lors de la SERD



Espace dédié aux ateliers de réparation LANGONNET
 Du 3 au 31 octobre
 Espace Culturel

Ateliers conseil nutritionnel
 Échanges autour de l'alimentation
 Programme personnalisé
 Partage d'astuces et techniques pour faire durer plus longtemps vos produits

Atelier réparation LANGONNET
 Mercredi 20/10 10h-12h
 Démonstration de remise en service gratuite pour les particuliers
 Marie-Laurence

Atelier réparation LANGONNET
 Mercredi 20/10 14h-17h
 Permettez à quelqu'un d'être utile avec le Tri & Réemploi

Oh les beaux cadeaux ! l'art d'emballer

Lâchez votre créativité !
 Venez tester des nouvelles matières et techniques pour des cadeaux joliment emballés !

Gratuit
 sur inscription : 09 97 93 71 09
 www.roimorvan.com

Mercredi 22 novembre 14h-16h
 Atelier ouvert à tous et aux enfants accompagnés d'un adulte
 Marie de KERNASCLEDEN

Vendredi 1er décembre 15h30-20h30
 Ouvert à tous
 Salle associative 3 rue du TIFEL SAINT TUDGUAL

A chaque phase de déploiement des nouvelles modalités de collecte sélective une information est transmise aux habitants, accompagnée d'un guide de tri. Des permanences d'information et de distributions sont tenues dans chaque commune au fur et à mesure.

INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - PLPDMA

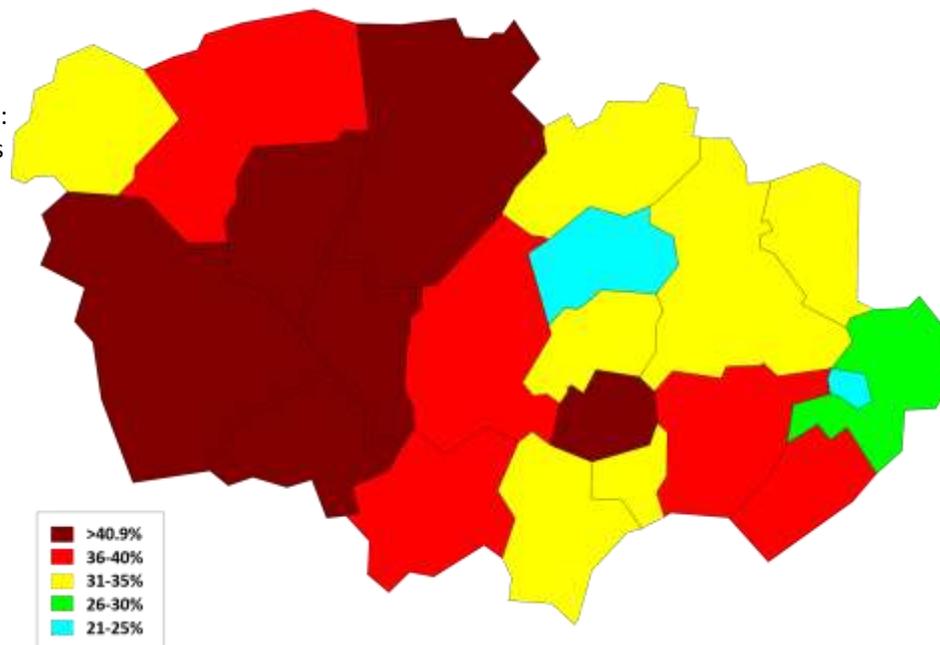
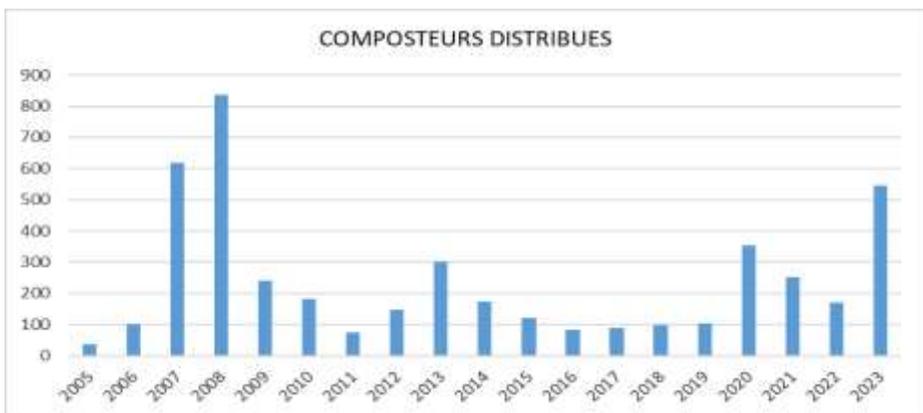
- **Service de location et lavage de gobelets réutilisables.** Mis en place en 2021 avec une convention Sittom-mi, ESAT de Plouray et RMCom. Roi Morvan Communauté assure la communication autour du dispositif. Demande de location en baisse par rapport à 2022 : 16 locations. Plusieurs structures s'équipent de leurs propres gobelets.
- **Aide à la location de broyeurs :** 38 demandes d'aide à la location de broyeur à végétaux ont été traitées en 2023 (en baisse). Le service renouvelle tous les ans les éléments de communication à disposition chez les loueurs.



2023 : PROPORTION DE MENAGES EQUIPES DE COMPOSTEURS

- **Développement du compostage domestique :**

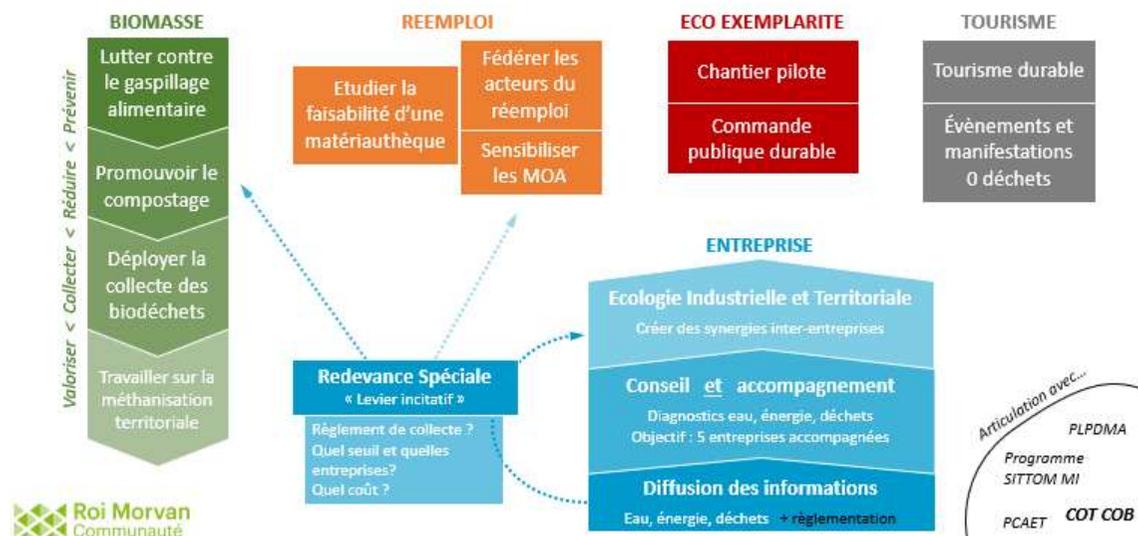
Grace aux actions menées par les chargées de prévention et maître composteurs, 526 composteurs ont été mis à disposition en 2023 (170 en 2022), dont 235 composteurs de 320 l et 289 composteurs de 560 litres et 2 composteurs 800 pour professionnels. Total cumulé depuis le premier programme : 4419 demandes (composteurs et bioseaux seuls, y compris second composteur) soit environ 38% des ménages.



INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION - TER

2023 est la dernière année du programme « territoire économe en ressources » mené avec le soutien de l'ADEME. Il s'agit d'un programme d'économie circulaire déployé sur le territoire en lien avec différents services de RMcom. Destiné aux acteurs économiques privés, publics ou associatifs, il vise à réduire la production de déchets, favoriser l'économie circulaire et développer l'exemplarité.

Rappel des 16 actions du programme



En 2023, les actions qui ont été prioritaires sont :

- Les actions sur la biomasse qui à partir du printemps 2023 font l'objet d'un plan d'actions spécifique.
- Les actions sur le réemploi avec le rendu de l'étude sur la faisabilité d'une matériauthèque et en parallèle des actions de sensibilisation pour fédérer des acteurs du réemploi.
- Les actions auprès des entreprises : développement de la communication et mises en relation avec des rencontres individuelles récurrentes dans le cadre de la préparation à l'instauration de la Redevance Spéciale (RS) et des limites de service aux non ménages.

Le rapport complet du programme peut être consulté séparément.

INDICATEURS TECHNIQUES - PREVENTION : RECYCLERIE RECUP'R

En août 2014, la recyclerie, composée d'un atelier et d'un magasin, a été ouverte Zi de Pont Min au Faouët. L'équipement fonctionne avec une équipe en chantier d'insertion et 2 encadrants. 1 conteneur maritime de collecte est installé par déchèterie à Gourin, Guémené/Scorff et Le Faouët. Normalement, une personne pour l'accueil des apporteurs est présente 3 jours par semaine dans chaque déchèterie.

La recyclerie permet de vendre des objets en bon état destinés autrement à être jetés.

En 2023, 63 tonnes en provenance des déchèteries ou directement apportées par les personnes à Recup'R ont été vendues, malgré la période de fermeture pour les travaux d'agrandissement (40 tonnes estimées en 2022, problème informatique sur le suivi).

Les objets qui ne sont pas réutilisables ou ne trouvent pas preneur sont ramenés à la déchèterie du Faouët.



INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITES LIEES A LA PRE-COLLECTE

- Fournitures de grands sacs d'un m³ pour la collecte des polystyrènes et du plastique souple, en déchèterie.
- 1 225 cartons de sacs jaunes de collecte sélective ont été livrés dans les communes durant l'année pour les communes qui ne sont pas passées au sac cabas. La tendance est à la baisse. La fin des sacs jetables est prévue pour fin 2024.
- Rajout de contenants permanents ou saisonniers, déplacements, échange, remplacements de bacs ou cagettes endommagés ou volés : 327 interventions.
- La dotation en bacs de collecte sélective en 2023 pour la phase 1 est de 807 bacs et fait l'objet d'un programme spécifique.
- La mise à disposition de bacs fêtes durant l'année a concerné 33 manifestations pour un total de 325 bacs, en forte hausse. Ceci nécessite d'avoir un stock minimum d'une soixantaine de bacs OMR et CS pour pouvoir fournir plusieurs associations simultanément.



INDICATEURS TECHNIQUES : ACTIVITE DU PERSONNEL

En 2023 le service totalise 27 812 heures de travail, équivalent à 17.3 temps complets (+16%).

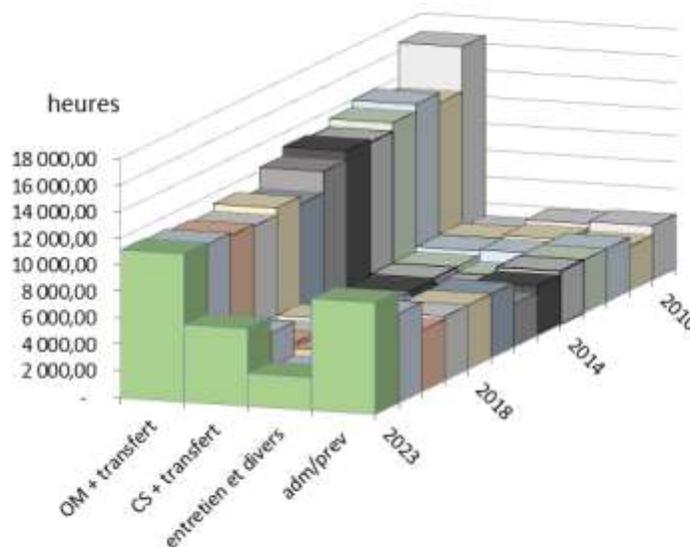
La tendance est à la hausse avec le recrutement

- d'une maitre composteur en CDD de projet à partir d'avril
- d'une nouvelle chargée de prévention à partir de mai,
- de la prolongation du CCD de projet sur l'évolution de la collecte/exploitation.

En collecte l'augmentation du nombre de collectes a un impact sur les heures en plus des moyens supplémentaires pour la mise en place des bacs pendant toutes les phase de déploiement.

Les heures de gardiennage des éco-stations ne sont pas comptées et concernent 3 postes à temps non complet pour 883 heures.

Répartition des heures de travail selon l'activité



INDICATEURS TECHNIQUES – REGIE DE COLLECTE : PERSONNEL

Heures d'activité « régie » : 20291 h en hausse, équivalent à 12.6 temps complets du fait de temps consacré à la conteneurisation en bacs de collecte sélective sur 10 communes du territoire et de l'augmentation du nombre de collectes.

Dont 306 heures de formation (essentiellement la préparation du permis C et de la FIMO d'un agent en reconversion)

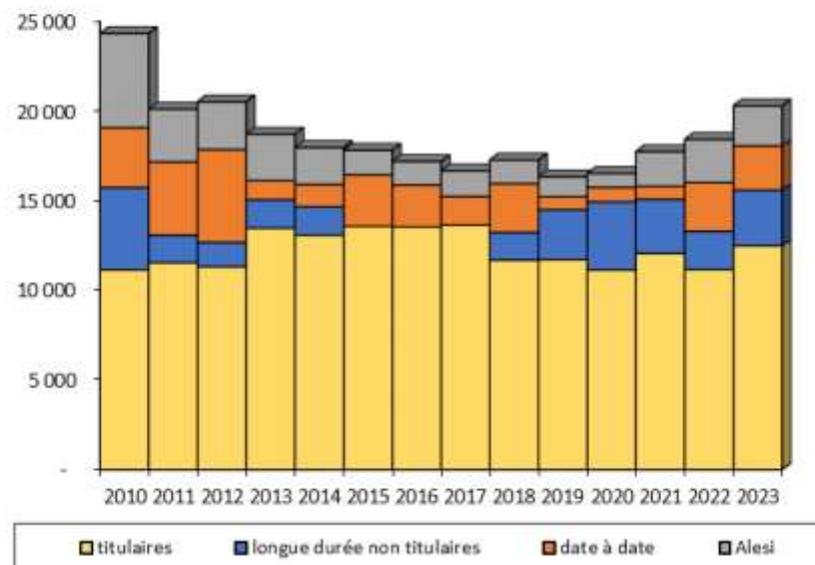
Événements marquants de l'année, mouvement de personnel :

- Deux agents en arrêt maladie continu sur l'année.
- Deux agents en disponibilité.
- Plus d'heures de collecte sélective et entretien : conteneurisation d'une partie du territoire et augmentation du nombre de collecte des emballages.

Les postes de la régie de collecte sont occupés fin 2023 par :

- 08 titulaires en activité dont 1 à temps non complet.
- 4 contractuels en CDD longue durée en remplacement des agents absents et surcroît d'activité.
- 9 contractuels en CDD courts en remplacement des agents absents principalement l'été.
- 9 salariés d'Alesi (association intermédiaire d'emploi d'insertion) en mission de remplacement d'agents absents, surcroît d'activité pour panne, tout au long de l'année.

Heures de la régie de collecte, par type de contrat



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : PRECOLLECTE ET DESSERTE

La collecte sélective se fait en partie en sacs de 50 ou 100 l mis à disposition de la population. Ces sacs sont rassemblés dans des aires grillagées disposées sur la voie publique. De base, la collecte est faite tous les 15 jours. Ce mode de collecte devrait disparaître fin 2024.

Fourniture de sacs de pré-collecte aux habitants, deux volumes de dotation :

- sacs de 50 l : 230 500 sacs,
- sacs de 100 l : 152 800 sacs.

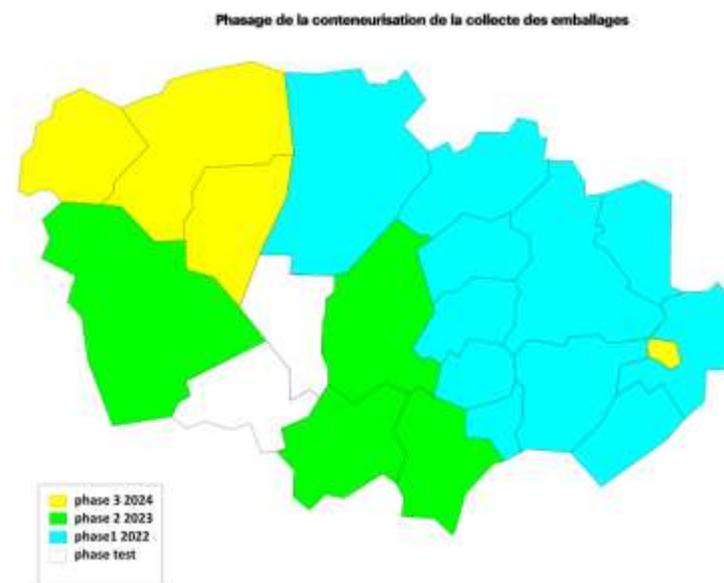
Soit un total de 27 325 m³ ou 1 m³ par habitant par an, en baisse.

Les sacs sont regroupés dans des points de regroupement matérialisés par des cages en bois ou des parcs métalliques grillagés.

Après une période de test, la collectivité déploie depuis 2022 une collecte sélective en bacs de regroupement afin de fournir un service de proximité similaire pour les ordures ménagères et les emballages et en vue de supprimer les gros points d'apports volontaires générateurs d'incivilités et de nuisances.

Fin 2022 – début 2023, les caquettes de tri de 10 communes de l'est du territoire sont remplacées par des bacs de collecte sélective 1100 l pour les emballages. Les sacs jetables fournis aux ménages sont remplacés par des sacs cabas réutilisables. A terme est visée une dotation permettant un duo bac OM + bac de CS par point de collecte et une multiplication d'un facteur 5 du nombre de points de collecte.

Le déploiement de la seconde phase sur le sud du territoire a pris du retard et les bacs vont être déployés début 2024 avec une nouvelle adaptation des circuits de collecte.



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE DES EMBALLAGES LEGERS : FREQUENCE DE COLLECTE

Fréquence de collecte habituelle :

Collecte une fois tous les quinze jours (C0.5) de base.

Réduction des points de collectés hebdomadairement pendant l'été par redistribution des points de collecte, en accord avec les communes concernées à l'occasion du basculement en conteneurisation.

Avec l'évolution des tonnages et la conteneurisation, l'organisation de la collecte évolue.

Le service va passer progressivement de 8 tournées par quinzaine à 15-16 tournées par quinzaine

- 1 benne de collecte arrière, 3 agents.
- 1 benne de collecte latérale, 1 agent.

48 633 km et 5 825 heures et 12 collectes fin 2023 (4866 heures et 36211 km en 2022).

Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de la fréquence de collecte.

Les mesures alternatives sont :

- La modification des circuits de collecte (fréquence de collecte en C1 partielle).
- La conteneurisation supplémentaire saisonnière.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

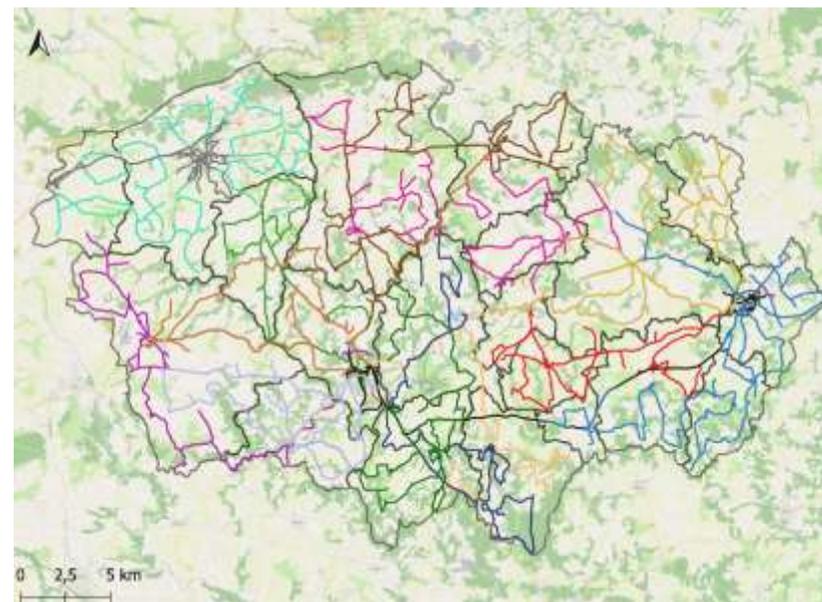
Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte.

126 établissements sont identifiés.

Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité collecte les emballages légers similaires à ceux des ménages dans les établissements.

La collectivité a défini une limite de service à 12 bacs emballages pour une collecte bimensuelle (C0.5).



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES EMBALLAGES LEGERS

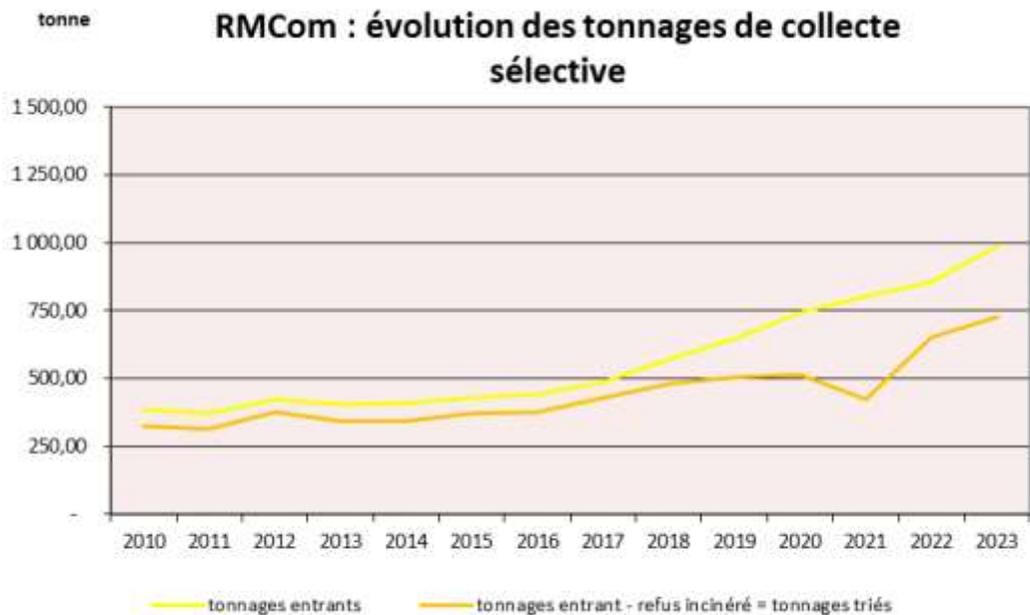
Depuis mars 2018, la collecte sélective comprend tous les emballages plastiques dits d'extension des consignes de tri (pots, barquettes, films d'emballage) en plus des autres emballages déjà collectés (flaconnages, plastiques, cartonnettes, emballages métalliques).

Emballages légers, collectés en sacs : plastiques, métaux, cartons, complexes.

987.88 tonnes de collecte sélective entrante avant tri, en hausse de 15% par rapport à l'année précédente.

Ratio de tonne entrante par habitant : 39 kg/habitant INSEE SINOE/an, soit 36 kg/habitant DGF/an.

La collecte sélective est acheminée par le véhicule de collecte à un lieu de rechargement sur le territoire pour expédition au centre de tri. Le centre de tri désigné par le SITCOM-MI est le centre de tri GENERIS de KERVAL à Ploufragan qui sous traite la prestation à SOTRAVAL à Plouedern



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU PAPIER

Desserte en points d'apport volontaire :

Collecte par un prestataire, livraison directe au repreneur à Naizin pour valorisation.

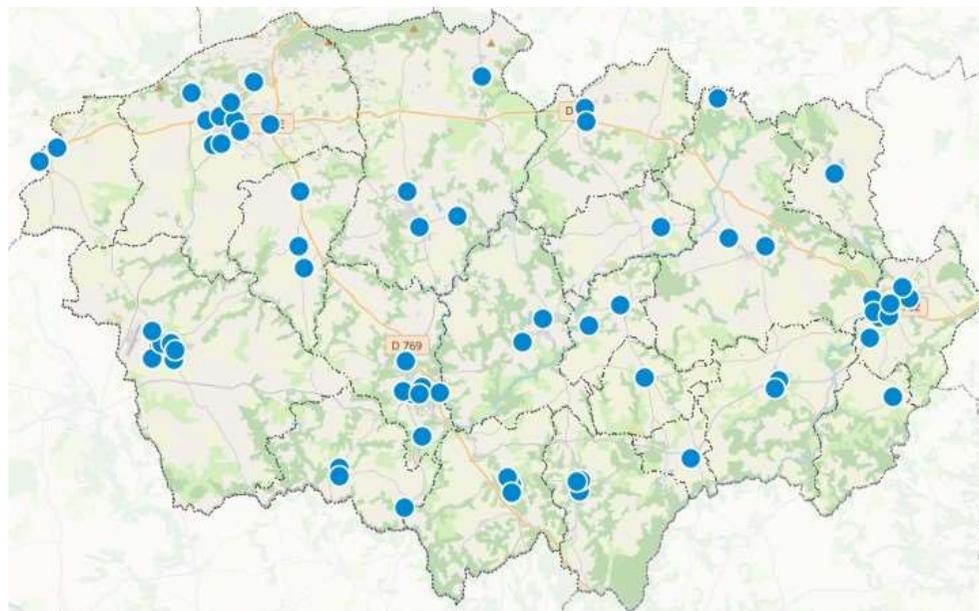
69 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 356 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 401 habitants DGF.

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 792 levées et un taux moyen de remplissage des colonnes : 45%, en légère baisse probablement en lien avec la baisse des tonnages. Le papier est collecté régulièrement pour éviter l'humidité nuisible à la qualité.

4047 km et 160 heures de collecte.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.



Carte d'implantation des points de collecte des papiers

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU PAPIER

Papier : journaux, magazines, revues, enveloppes non tramées, papiers de bureaux et autres papiers.

287.43 tonnes collectées par le service. 24.5 tonnes de collecte associative via cellaouate. Les tonnages des collectes associatives ne sont pas tous connus (regroupement avec des associations hors territoire, non communication des données, ...).

Total de collecte connu : **311.93 tonnes, en baisse**

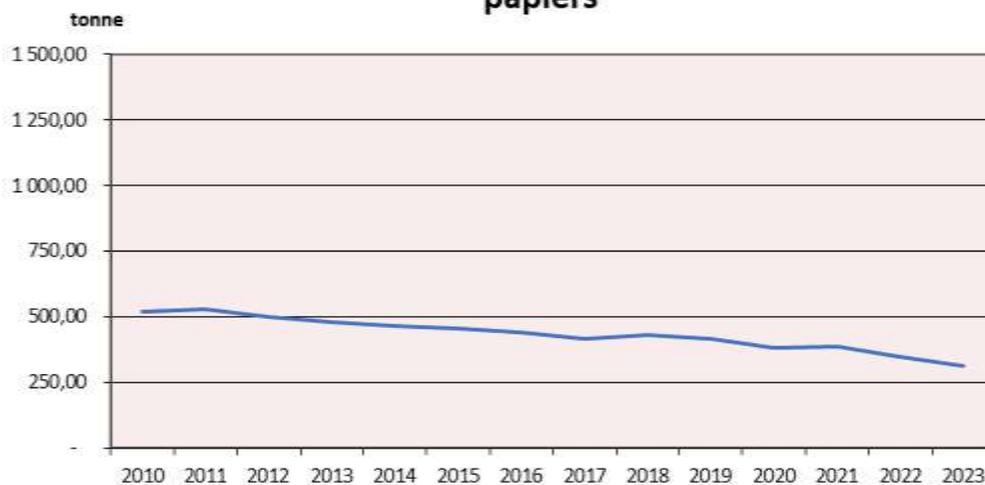
Pas d'observation à la livraison.

Une performance de 12 kg/habitant INSEE SINOE/an et 11 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages collectés par la collectivité se poursuit : -37 % comparé à 2010.

Le papier est livré directement en fin de collecte, sans tri, au repreneur Ecofeutre à Naizin (proximité du collecteur).

RMCom : évolution des tonnages de collecte des papiers



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : DESSERTE ET COLLECTE DU VERRE

Desserte en points d'apport volontaire.

Collecte par un prestataire, stockage dans un silo de RCom au Fauët au centre déchets ménagers.

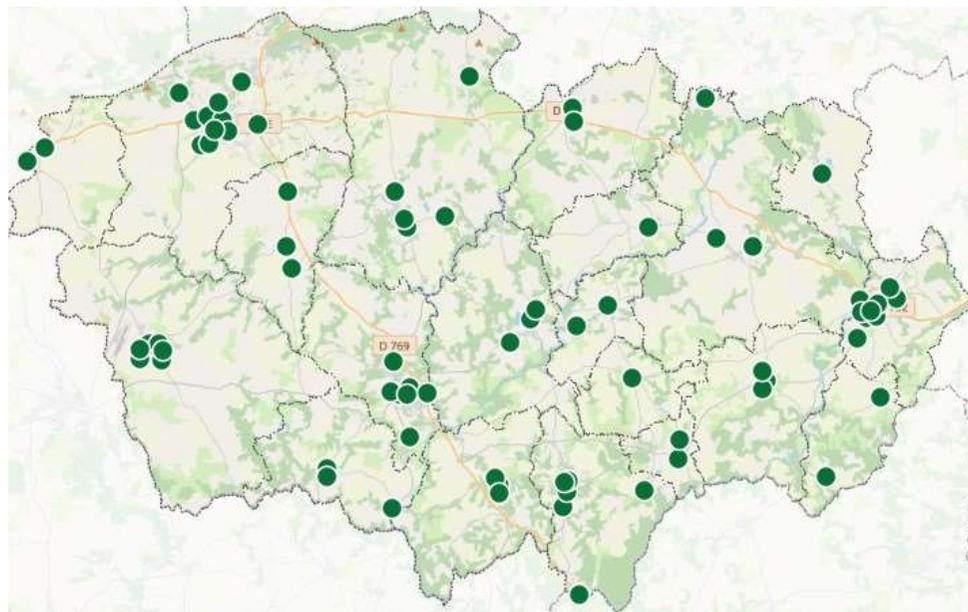
87 colonnes installées dans les communes : 1 colonne pour 283 habitants INSEE SINOE ou 1 colonne pour 318 habitants DGF

Fréquence de collecte variable par point d'apport selon la productivité du site et la saison : 2298 levées et un taux moyen de remplissage de 52% (assez stable).

7579 km et 355 heures de collecte (en hausse).

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne ménage ou non ménage a accès à un point d'apport.



Carte d'implantation des points de collecte du verre

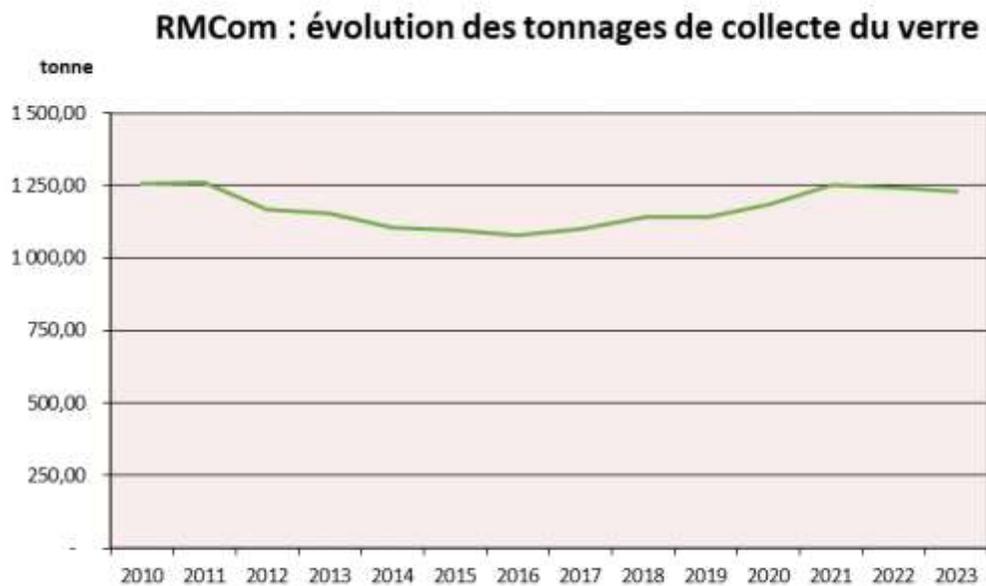
INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DU VERRE

Verre : flaconnages ménagers (bouteilles, pots...).
1230.76 tonnes, stable.

Une performance de 49 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 44 kg/habitant DGF/an.

La baisse des tonnages est de 2 % en comparaison de 2010.

Le verre est vidé dans un silo de la collectivité au Fauët. Il est rechargé en semi-remorque pour expédition au repreneur hors région : 42 rechargements durant l'année.



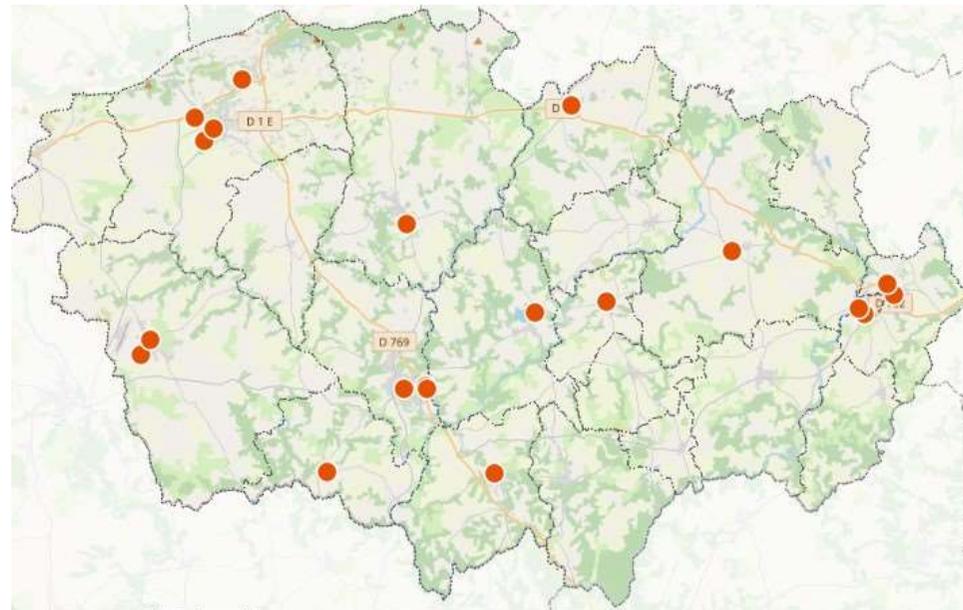
INDICATEURS TECHNIQUES – COLLECTE ASSOCIATIVE - TEXTILES

L'entreprise d'insertion RETRITEX a disposé depuis plusieurs années 15 conteneurs de collecte des textiles dans 12 communes couvrant environ 76% de la population de RMCom au vu des communes équipées.

La Croix Rouge effectue différentes collectes et a disposé des conteneurs à Gourin, Guémené/Scorff, Le Faouët et Kernascleden.

Le total de textile collecté pour valorisation sur le territoire de RMCom par ces associations est de 47 tonnes par une association et 24 tonnes pour l'autre : total estimé 71 tonnes de collecte textiles. Le ratio est de 2.8 kg/habitant INSEE SINOE et de 2.6 kg/habitant DGF.

Les textiles sont réutilisés ou transformés pour la fabrication de chiffons ou d'isolants et éventuellement valorisés sous forme énergétique.



Carte d'implantation des points de collecte des textiles et chaussures



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : PRECOLLECTE ET DESSERTE

Conteneurisation systématique.

Desserte en bacs de regroupement :

Toutes les zones rurales et 18 des 21 bourgs.

Environ 2400 bacs 660 l, collectifs.

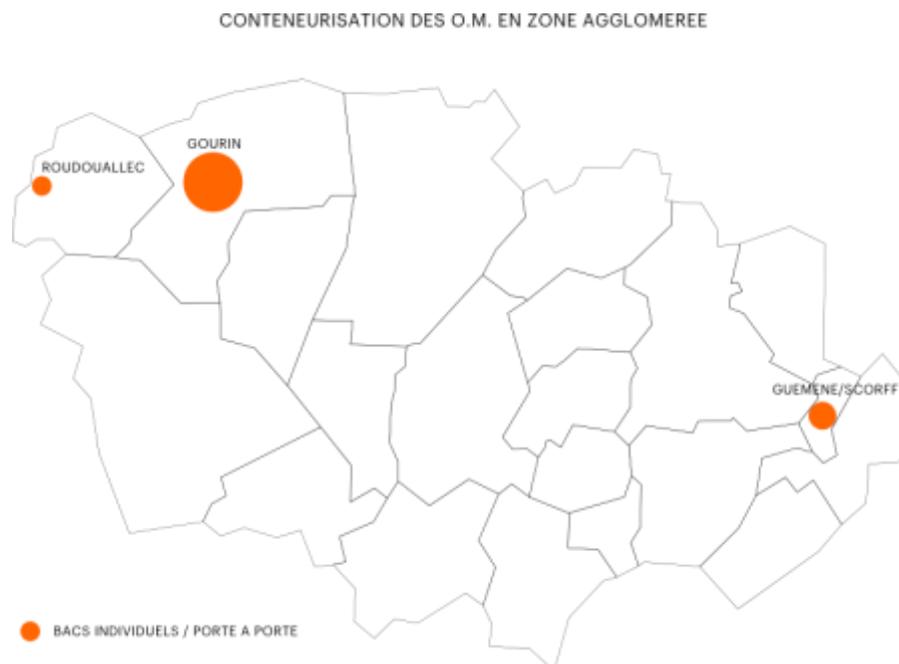
Desserte en bacs individuels :

Maintien dans les zones agglomérées antérieurement dotées :

(Gourin et Roudouallec).

Zone patrimoniale de Guéméné/Scorff

Environ 1900 bacs individuels.



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : COLLECTE

Moyens de collecte :

1 base de collecte au Faouët.

4 véhicules de collecte :

3 bennes de collecte latérale et 3 agents.

1 benne arrière et 3 agents.

139 106 km et 11 129 h de collecte et transfert OMR.



Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Du fait du mode de collecte, potentiellement toute personne, ménage ou non ménage, a accès à un point de collecte en bac de regroupement.

Environ 189 non ménages disposent de bacs dédiés (du bac individuel au site équipé de 23 bacs roulant 660 l).

En fin de collecte, 2 modalités existent pour le transfert des déchets au centre de traitement : dépose de caissons amovibles repris par le transporteur désigné par le syndicat de traitement ou transport direct par la collectivité jusqu'à l'incinérateur.

Un projet de station de transfert des ordures ménagères et de la collecte sélective est à l'étude par le SITTOM-MI.

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE ORDURES MENAGERES : FREQUENCE DE COLLECTE

Fréquence de collecte des déchets résiduels auprès des ménages :

20 communes en C1 (1 fois par semaine), environ 94% de la population (dont 2 zones agglomérées collectées en 2 secteurs). 1 commune en C2 (2 fois par semaine) dans la zone agglomérée du Faouët, environ 6% de la population.

Fréquence de collecte auprès des « gros producteurs » :

La collecte des gros producteurs est réalisée lors de la collecte des ménages. Les circuits ne sont pas distincts. Il s'agit d'entreprises, d'établissements publics, de certains points recyclage : Collecte 1 fois par semaine (C1), (C2) quand cela existe, à exceptionnellement 2 fois par jour (C10) pour un utilisateur du service.

Fréquence de collecte suivant la saisonnalité :

Pas de modification générale de fréquence de collecte.

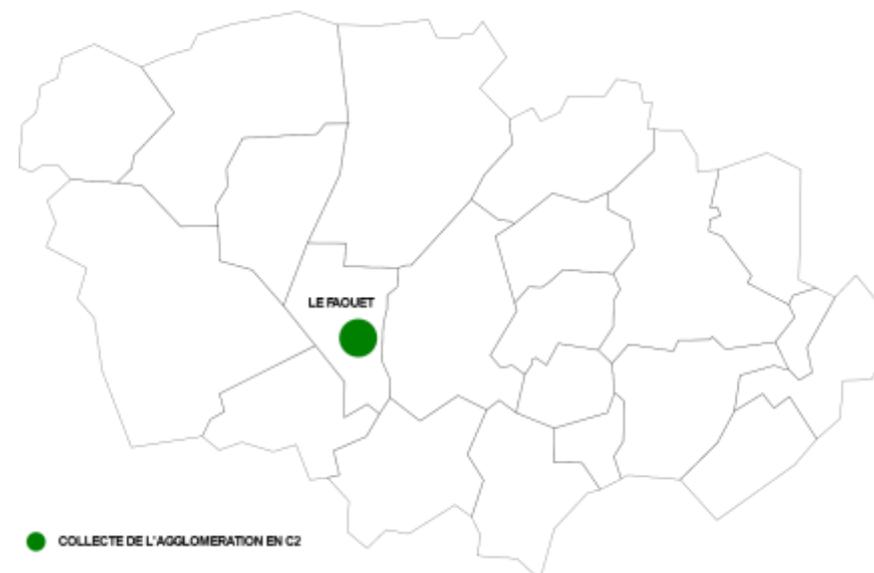
Les mesures alternatives sont :

- Modification des circuits de collecte (ponctuellement collecte en C2).
- Conteneurisation supplémentaire temporaire.

Limite de service auprès des producteurs de déchets assimilés :

La collectivité a défini une limite de service à 12 bacs collectés par semaines avec une période d'adaptation de 2 ans à partir de 2024 pour les sites ayant une dotation supérieure.

FREQUENCE DE COLLECTE DES MENAGES



INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : TONNAGES DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

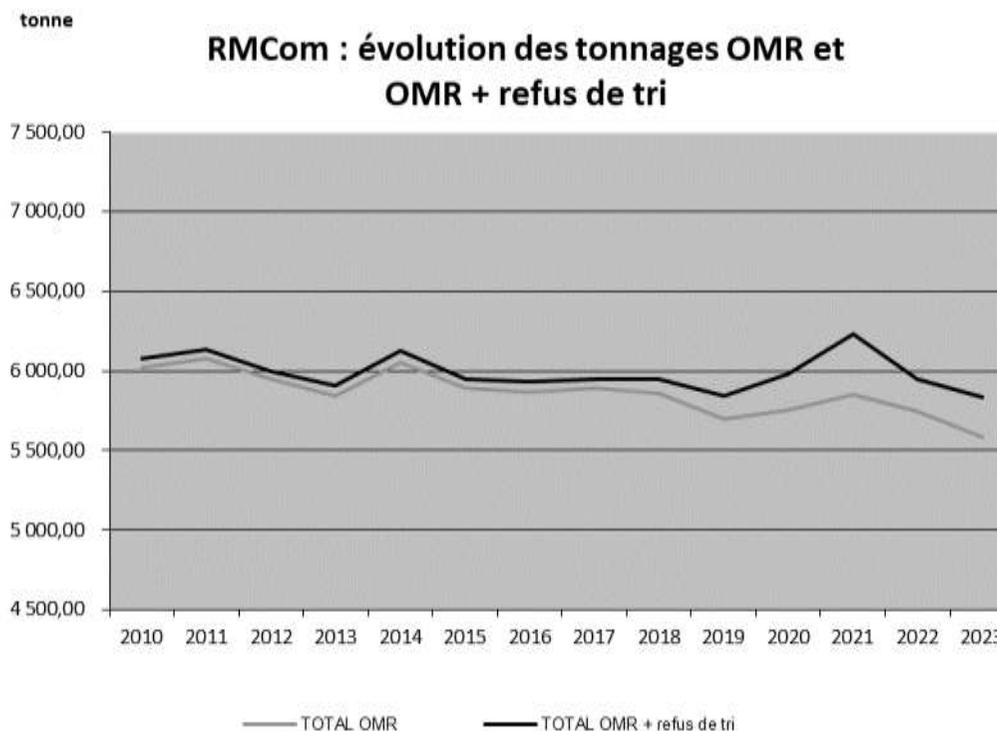
Déchets résiduels

Collecte OMR :	5580.46 tonnes , 4203.52 tonnes transportées par RMcom, 1376.94 transportées par le Sittom-mi.
Refus de tri incinérés :	258.53 tonnes
Total	5838.99 tonnes

En 2021, Il y a eu une erreur sur les refus de tri du centre de tri qui sont destinés à l'incinération mais la tendance est à la hausse des indésirables dans les emballages de collecte sélective depuis l'extension des consignes de tri.

Les tonnages collectés sont en baisse. La production moyenne est de 233 kg/habitant INSEE SINOE/an et de 210 kg/habitant DGF/an.

La collecte des OMR est livrée directement en fin de collecte à l'incinérateur lors de collecte en benne arrière ou à caisson fixe. Les caissons amovibles sont déposés et repris par un transporteur du syndicat de traitement.



INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : ACTIVITE

Six déchèteries :

- 3 déchèteries principales : Gourin, Guéméné/Scorff et Le Faouët : 138 965 km (forte hausse) et 8152 heures pour les rotations des 5 principaux flux, les DDS et le gardiennage.
- 3 éco-stations (mini-déchèteries) : Le Croisty, Guisriff, Plouray : 24 431 km et 1686 h pour les rotations des principaux flux et le gardiennage.

Une partie des trajets est faite en remorque pour limiter le transport.

INSTALLATIONS DU SERVICE DECHETS MENAGERS DE RMCOM



Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES

Produits de déchèteries durant l'année :

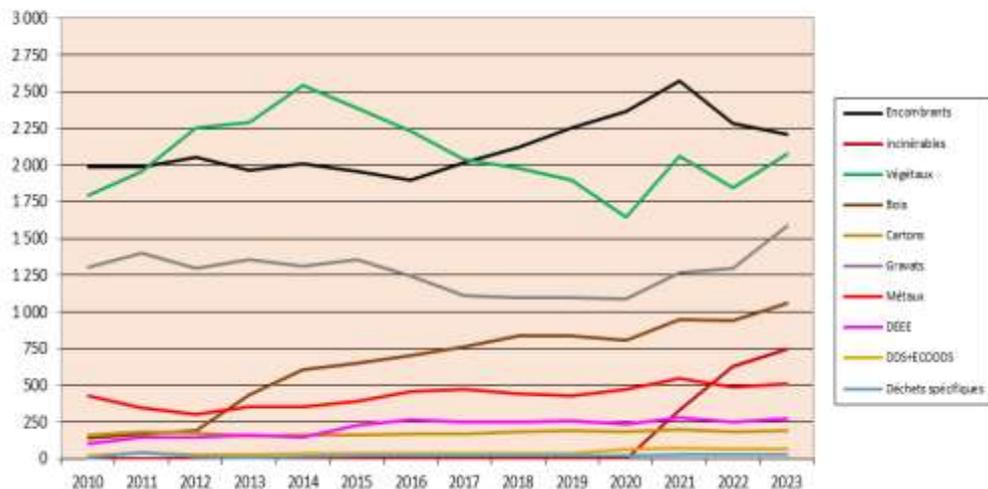
Encombrants :	2209 tonnes	88 kg/hbt SINOE, 80 kg/hbt DGF	Cartons :	194 tonnes	8 kg/hbt SINOE, 7 kg/hbt DGF.
Incinérables :	748 tonnes	30 kg/hbt SINOE, 27 kg/hbt DGF	Déchets chimiques	69 tonnes.	2.7 kg/hbt SINOE, 2.5 kg/hbt DGF
Végétaux :	2078 tonnes	83 kg/hbt SINOE, 75 kg/hbt DGF	huiles moteurs	20 tonnes	0.8 kg/hbt SINOE, 0.7 kg/hbt DGF
Gravats :	1589 tonnes	63 kg/hbt SINOE, 57 kg/hbt DGF	Polystyrène	6 tonnes	} 0.2 kg/hbt SINOE, 0.2 kg/hbt DGF
Bois AB :	1061 tonnes	42 kg/hbt SINOE, 38 kg/hbt DGF	Piles	2 tonnes.	
Métaux :	511 tonnes	20 kg/hbt SINOE, 18 kg/hbt DGF	Lampes et néons	1 tonnes.	
DEEE :	274 tonnes	11 kg/hbt SINOE, 10 kg/hbt DGF	Cartouches d'impression	0.4 tonnes	
			Plastiques souples	non pesé	

Même s'ils sont présents, papier, verre, emballages légers en sacs, textiles et objets réutilisables ne sont pas comptabilisés en flux de déchèteries.

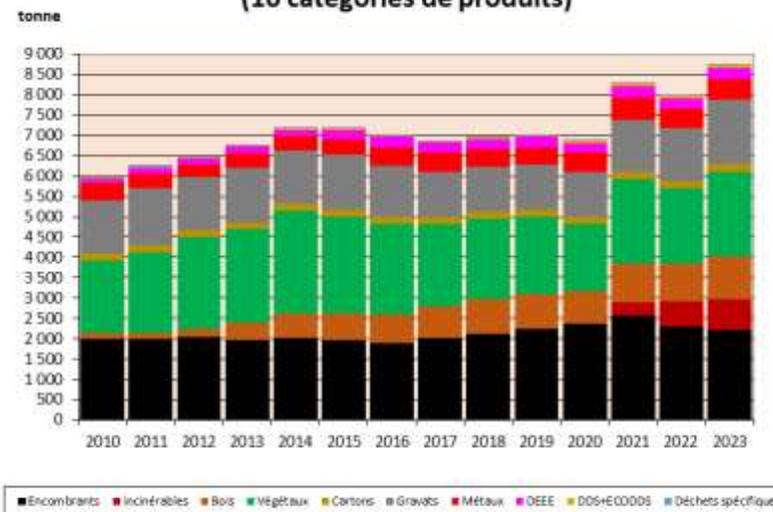
8764 tonnes collectées, hausse à un niveau jamais atteint.

La production est de 349 kg/habitant INSEE SINOE/an et 316 kg/habitant DGF/an.
Les tonnages ont augmenté de 47% par rapport à 2010 et augmenté de 9% en 1 an.

RMCom : évolution des tonnages des déchèteries (10 catégories de produits)



RMCom : évolution des tonnages des déchèteries (10 catégories de produits)



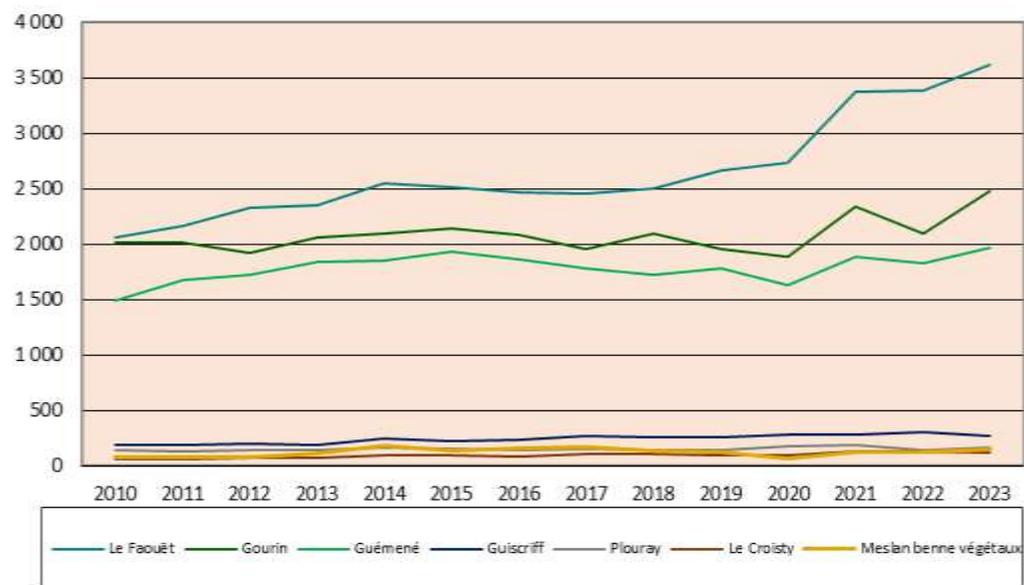
INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : EVOLUTION DES TONNAGES PAR SITE

Tonnages cumulés : nombre de catégories selon règlement intérieur des déchèteries.

Le Faouët :	3 623 tonnes + 143 t de végétaux de Meslan	43 % des apports	3393 tonnes en 2022 +123 tonnes
Gourin :	2 478 tonnes	28 % des apports	2097 tonnes en 2022
Guémené/Scorff :	1 963 tonnes.	22 % des apports	1829 tonnes en 2022
Guiscriff :	270 tonnes.	3 % des apports	308 tonnes en 2022
Plouray :	165 tonnes.	2 % des apports	147 tonnes en 2022
Le Croisty :	119 tonnes.	2 % des apports	125 tonnes en 2022

Les tonnages de déchèteries sont en augmentation dans les 3 principales déchèteries qui regroupent 92 % des apports.

RMCom: évolution des tonnages des déchèteries



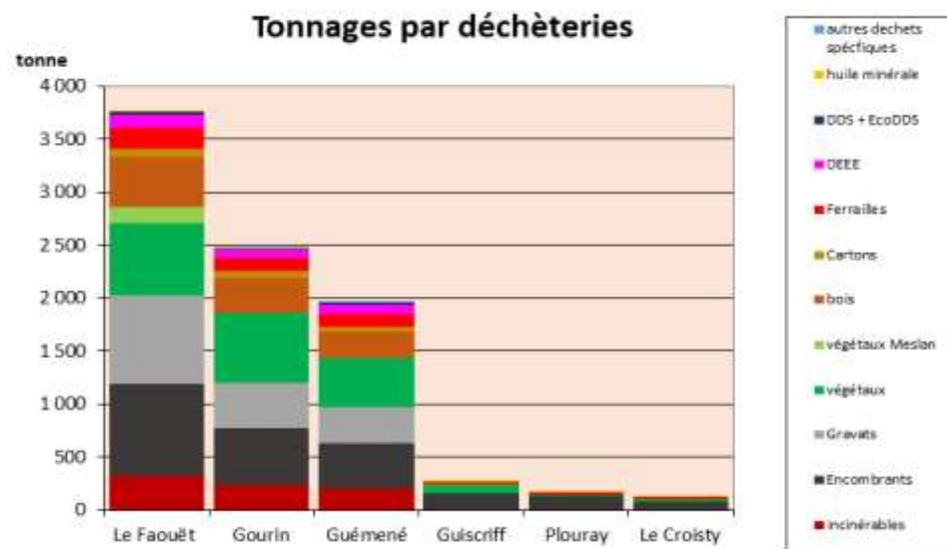
Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

INDICATEURS TECHNIQUES – DECHETERIES : DETAIL DES TONNAGES PAR SITE

La déchèterie la plus productive est celle du Fauët, pour les principaux produits.

2022 tonnages	Encombrants	Incinérables	Végétaux	Gravats	Bois	Cartons	Métaux	DEEE	Déchets chimiques	Huiles	Néons	Piles	PSE	Cartouches d'encre	Total
Le Fauët	872.72	321.38	688.54	828.10	481.48	74.8	198.84	120.30	28.53	7.07	0.40	1.03	2.39	0.23	3766.29
Gourin	543.48	229.98	666.87	422.14	329.38	61.22	128.11	69.45	17.81	5.6	0.29	0.48	2.28	0.10	2478.31
Guémené/S.	428.70	197.04	463.96	338.78	250.14	51.06	122.32	84.07	20.45	4.23	0.26	0.44	1.38	0.08	1963.17
Guisriff	150.28		82.74			6.9	25.98		2.46	1.62					269.98
Plouray	133.16		9.2				21.54			0.9					164.80
Le Croisty	81.10		23.64				13.82			0					119.46
Meslan			143.48												
Total	2209.44	748.40	2078.43	1589.02	1061.00	193.98	510.61	273.82	69.25	20.32	0.95	1.94	6.05	0.42	8762.02

Le taux de valorisation des produits est de 66% en déchèteries, et de 16% en éco-station du fait de la non séparation de différents flux.



INDICATEURS TECHNIQUES - DECHETERIES : FREQUENTATION

Une visite est le passage d'un usager dans une déchèterie. Le comptage des fréquentations est manuel.

74 002 visites ont été comptées, correspondant à 3 visites/habitant INSEE/an ou 2.7 visites/habitant DGF/an. En baisse par rapport à 2021. La déchèterie du Faouët fait face à des périodes de saturation sur certains flux (tout venant notamment). Le poids moyen par visite est de 180 kg (gravats compris).

Site	heures annuelles d'ouverture	visites comptées	% du total des visites	nombre moyen annuel de passage par heure d'ouverture.
Le Faouët :	1352 heures d'ouverture	31 123 visites.	39% de visites	23 visites par heure d'ouverture.
Gourin :	1352 heures d'ouverture	24 180 visites.	30% de visites	18 visites par heure d'ouverture.
Guémené :	1352 heures d'ouverture	20 130 visites.	25% de visites	15 visites par heure d'ouverture.
Guiscriff :	364 heures d'ouverture	2 286 visites.	3% de visites	7 visites par heure d'ouverture.
Plouray :	364 heures d'ouverture	1 314 visites.	1.6% de visites	4 visites par heure d'ouverture.
Le Croisty :	156 heures d'ouverture	933 visites.	1.2% de visites	6 visites par heure d'ouverture.

Le poids moyen par visite tous sites confondus est de 109kg.

Nombre de bénéficiaires du service n'étant pas des ménages :

Dans les 3 déchèteries principales, sur base déclarative, 3% des visites sont des entreprises et 1% des établissements publics. Il n'y a pas de contrôle d'accès.



Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

INDICATEURS TECHNIQUES - COLLECTE : EVOLUTION DES FLUX PAR MODE DE COLLECTE

Les tonnages de déchets ménagers et assimilés collectés sont de **16 945 tonnes** en hausse de 4% par rapport à l'année précédente.

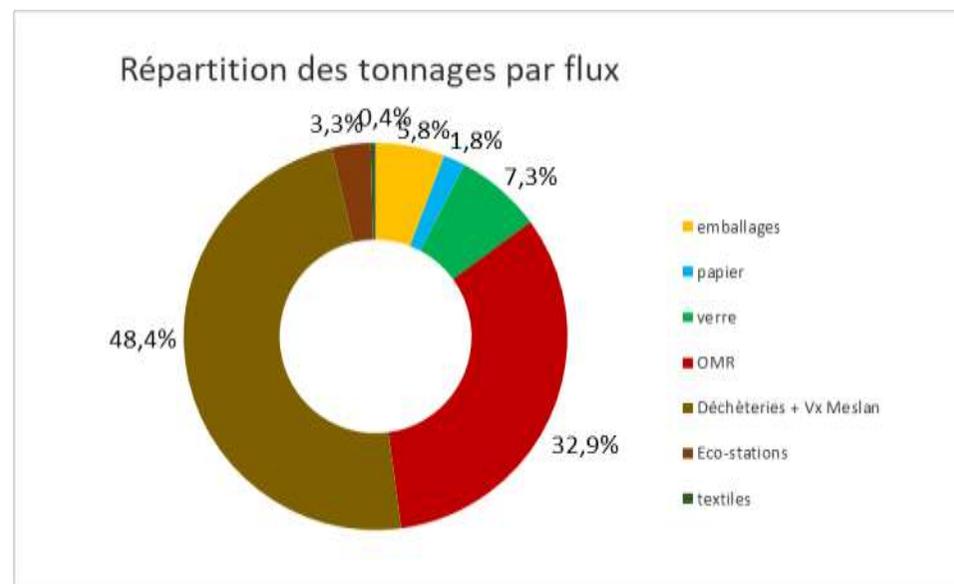
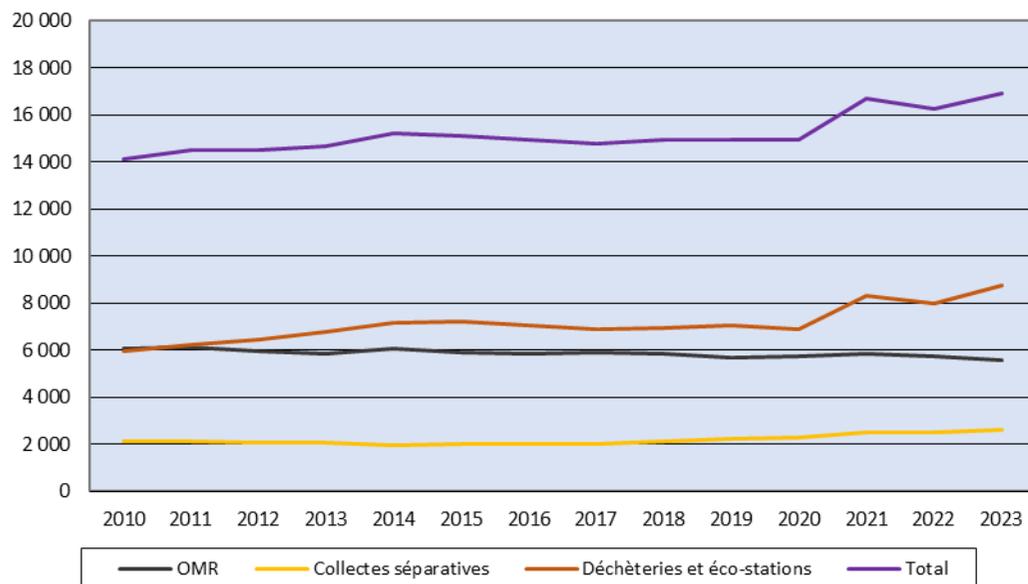
Les tonnages des collectes associatives (textiles, papier) connues sont inclus. Les tonnages de prévention liés à Récup'R, faisant l'objet d'un réemploi, ne sont pas comptés.

Les tonnages OMR baissent un peu -2.9% et sont compensées par la hausse des collectes séparées (+2.9%).

Les tonnages en déchèteries augmentent de nouveau : de presque 10%. Ils représentent la moitié des tonnages gérés par la collectivité.

Depuis 2010, la hausse des tonnages des déchets ménagers et assimilés est de 20%, essentiellement via les déchèteries. La production par habitant INSEE SINOE est de 676 kg et de 612 kg/habitant DGF.

RMCom : évolution des collectes

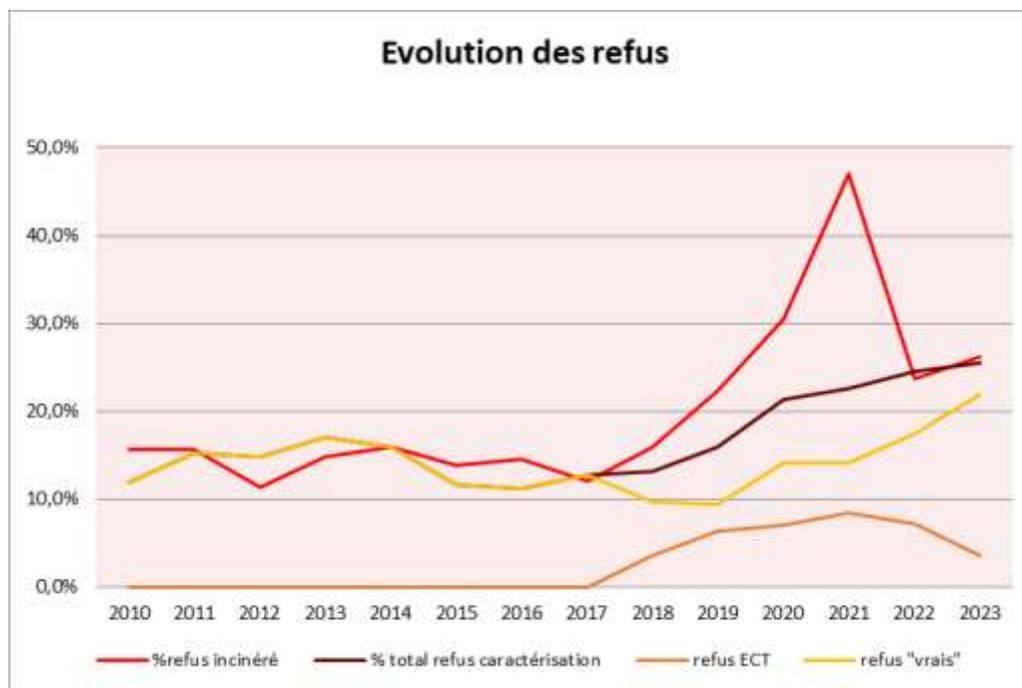


INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS : QUALITE DE TRI

Les produits de la collecte sélective sont expédiés au centre de tri où les emballages sont triés par matières valorisables. L'ensemble des produits y compris les non valorisables est caractérisé par échantillonnage une à 2 fois par mois. Pour les communes équipées de bacs de collecte, le prétri à la collecte n'est plus possible.

Avec l'extension des consignes de tri (ECT), la part de refus augmente beaucoup, la collecte est sale et contient d'autres objets que des emballages. Le pourcentage moyen annuel de refus sur table de caractérisation est de 26% en 2023. Une part des refus sont classés en refus ambigus. Ce sont des emballages à trier mais sans valorisation matière et donc passés en refus destinés à l'incinération. En 2023, les catégories de tri ont évolué avec la création d'un flux « développement », ce qui fait baisser comptablement les refus de tri de l'extension des consignes de tri.

Le pic de l'année 2021 est une erreur d'imputation, en cours de correction, qui fausse les données. Durant l'année 2023, 259 tonnes soit 25% des tonnages entrants sont des refus orientés vers l'incinération.



INDICATEURS TECHNIQUES – TRAITEMENT DES EMBALLAGES LEGERS : PERFORMANCES DE VALORISATION

Les tonnages apportés en 2023 représentent 988 tonnes. Le stock de produits restant fin 2022 était de 164 tonnes, soit un total de 1152 tonnes provenant de RMCom présents en centre de tri. En 2023, 1065 tonnes ont été traitées.

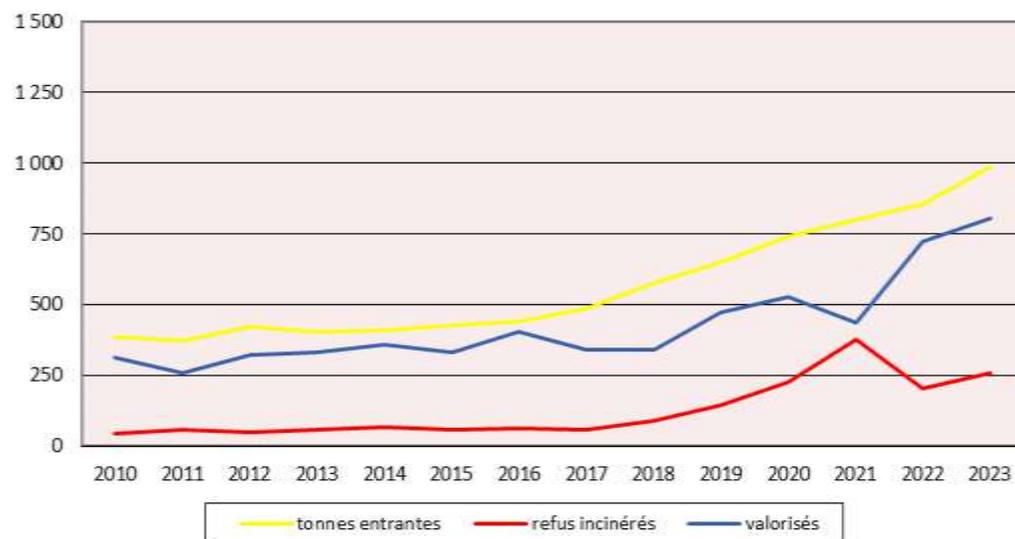
- Les refus de tri expédiés sont de 259 tonnes
- La fraction valorisée est de 807 tonnes, c'est-à-dire issue de la collecte des emballages et réceptionnée par les filières de valorisation matière. Ce tonnage est important car il conditionne les soutiens de l'éco-organisme CITEO.

Elle est composée de la façon suivante :

- Les plastiques : 251 tonnes, 31% des produits valorisés
- Les métaux : 84 tonnes, 10% des produits valorisés
- Les fibreux : cartons, briques, éventuels journaux revues magazines (JRM) présents et « gros de magasins » : 473 tonnes, 59%.

Fin de 2023, le stock restant est de 32 tonnes, décomposé en 30 tonnes de produits valorisables et 2 tonnes de refus de tri.

RMCom: emballages légers, tonnes collectées, valorisées et refus



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : TYPE ET LIEUX DE TRAITEMENT PAR FLUX DE DECHETS

Ordures ménagères résiduelles :

Incinération à l'incinérateur de Pontivy (SITTOM-MI), valorisation vapeur, recyclage des mâchefers. Le rapport annuel du SITTOM-Mi, à sa publication, peut être consulté sur le site internet www.sittommi.fr.

Collectes séparatives :

Valorisation matière des emballages auprès des filières retenues par le SITTOM-MI, hors région.

Les collectes sont triées au centre de tri de SOTRAVAL via un marché avec Suez.

Valorisation matière locale des papiers (ECOFEUTRE à Naizin).

Préparation de CSR en vue d'une valorisation énergétique des refus de tri sur l'unité de KERVAL à Ploufragan.

Déchèteries :

Enfouissement des gravats sans valorisation en ISDI (Suez à Gueltas).

Enfouissement des encombrants sans valorisation en ISDND (Suez à Gueltas).

Incinération des tout venants incinérables en UVE (SIRCOB à Carhaix)

Compostage des déchets verts (Suez Organique/ETA ROCUET à Gourin).

Valorisation matière après mise en balle du carton (PAPREC à Briec de l'Odet).

Valorisation matière des métaux (ROMI à Quimper, regroupement pour broyage).

Valorisation matière et énergétique du bois (HD service à Loudéac).

Valorisation matière pour l'essentiel des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : filières Ecosystèmes

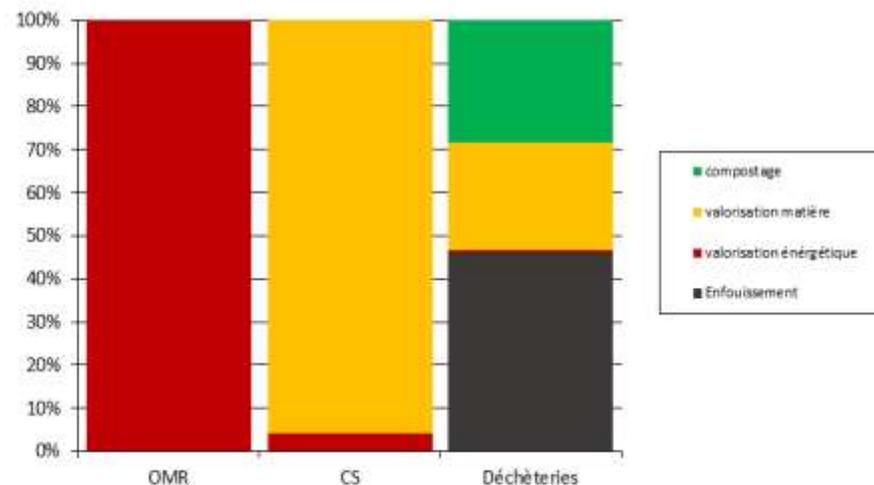
Valorisation énergétique pour la majeure partie des déchets diffus spécifiques (DDS) via TRIADIS à Saint Jacques de la Lande

Régénération des huiles via le collecteur Chimirec.

Petits flux, valorisation matière :

- Piles (COREPILE),
- Lampes et néons (RECYLUM/Ecosystèmes),
- Cartouches d'encre (LVL),
- PSE (KNAUFF)
- Films plastiques : PAPREC à Briec de l'Odet

RMCom : type de traitement par flux de déchets



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : EVOLUTION DES FILIERES DE TRAITEMENT

Evolution en 2023 : relative stabilité.

37 % de valorisation matière : recyclage et compostage : 6143 tonnes.

42 % de valorisation énergétique : 7081 tonnes.

23 % d'enfouissement (gravats inclus) : 3798 tonnes.

La valorisation matière augmente selon les apports de végétaux, ce qui n'est pas souhaitable, la gestion à la parcelle étant à privilégier.

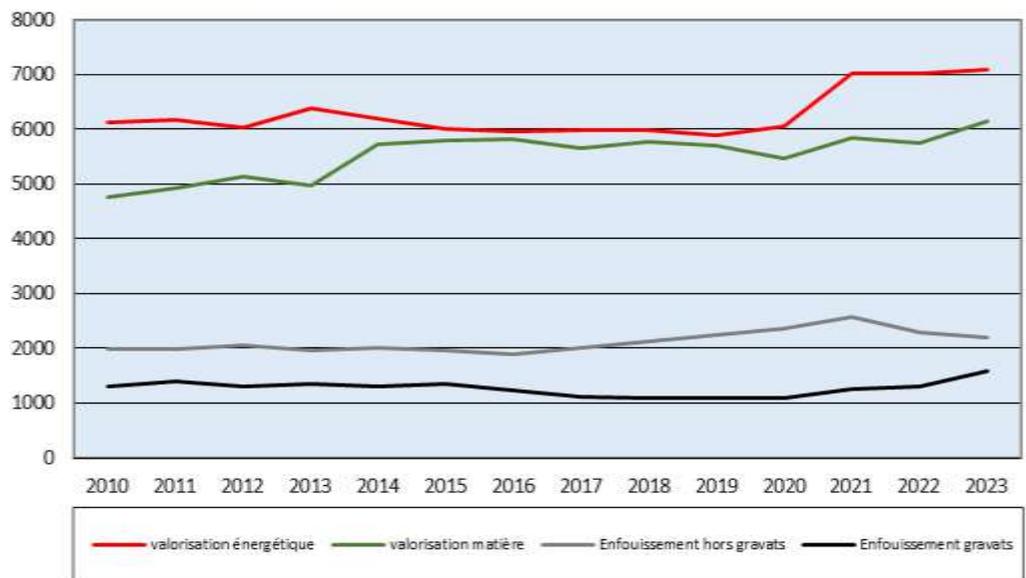
La valorisation énergétique augmente un peu du fait du flux incinérable et des refus de tri réellement traités alors que les OMR baissent.

L'enfouissement du tout venant baisse d'un point, une partie étant redirigé en incinérable. Mais la quantité d'inerte, qui va en enfouissement, augmente.

Depuis 2010, la quantité de déchets non dangereux, hors inertes, admis en installation de stockage régresse du fait la création de filières permettant d'extraire des matières à valoriser (bois et incinérables). De nouvelles filières de valorisation et la promotion des REP devrait encore faire baisser ce flux.

79 % des déchets collectés connaissent une forme de valorisation.

RM Com: évolution entre filières de traitement



INDICATEURS TECHNIQUES - TRAITEMENT : SYNTHÈSES - REPARTITION PAR FILIERES DE TRAITEMENT



PREVENTION : COMPOSTAGE A DOMICILE : 226 t (estimation basse sur base de 24kg/hbt/an)



COLLECTE : 16 945 t
 675 kg/hbt INSEESINOE/an
 611 kg/hbt DGF/an
 Variation des ratio / année précédente
 Répartition de l'année

OM : 5 580 t
 223 kg/hbt INSEE SINOE/an
 202 kg/hbt DGF/an
 (-3%)
 33% des déchets



COLLECTES SEPARATIVES : 2 602 t
 104 kg/hbt INSEE SINOE/an
 94 kg/hbt DGF/an
 (+3%)
 15% des déchets



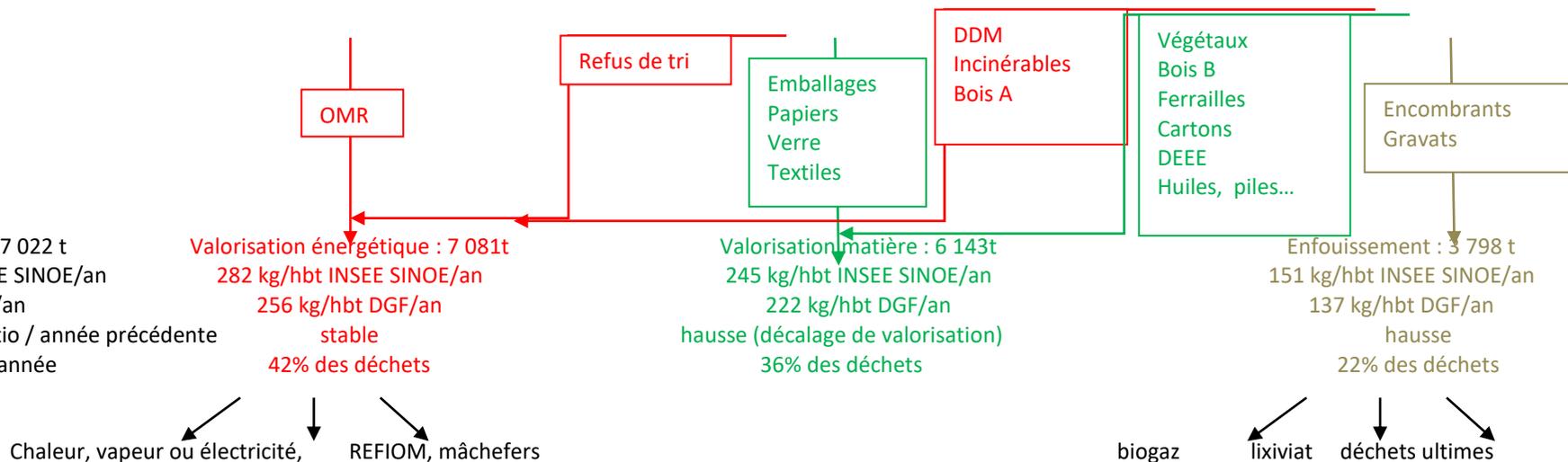
DECHETERIES : 8 763 t
 349 kg/hbt INSEE SINOE/an
 316 kg/hbt DGF/an
 (+9%)
 52% des déchets

TRAITEMENT : 17 022 t
 679 kg/hbt INSEE SINOE/an
 614 kg/hbt DGF/an
 Variation des ratio / année précédente
 Répartition de l'année

Valorisation énergétique : 7 081 t
 282 kg/hbt INSEE SINOE/an
 256 kg/hbt DGF/an
 stable
 42% des déchets

Valorisation matière : 6 143 t
 245 kg/hbt INSEE SINOE/an
 222 kg/hbt DGF/an
 hausse (décalage de valorisation)
 36% des déchets

Enfouissement : 3 798 t
 151 kg/hbt INSEE SINOE/an
 137 kg/hbt DGF/an
 hausse
 22% des déchets



POSITION DE LA COLLECTIVITE : PERFORMANCE MOYENNE PAR HABITANT DGF (kg/an)

Année	RMCom 2010	RMCom 2023	Sittom-mi 2023 National rural 2021	objectif ex PDND
Population DGF (habitants)	29 623	27 692		
Déchets ménagers et assimilés (tonnes)	14 173	16 945		
Performance moyenne par habitant DGF (kg/an) par flux de déchets (tonnes entrantes)				
Ordures ménagères	205	202	157	173-183 kg /an/habitant DGF
Verre	42	44	50	46-47 kg /an/ habitant DGF
Propre et sec (sacs jaunes et papier)	28	47	57	48-54 kg /an/ habitant DGF
Textiles	?	3		
Déchèteries hors gravats	157	259	180	187 kg /an/ habitant DGF
Gravats	44	57	64	67 kg /an/ habitant DGF
Total	477	512		538 kg /an/ habitant DGF

OBJECTIFS NATIONAUX EN 2025 PAR RAPPORT A 2010 ET RESULTAT RMCOM EN 2023

- 10% de déchets ménagers et assimilés	+ 20%
- 50% de déchets enfouis	- 0%
+ 65% de déchets avec valorisation matière et organique	+ 3%

La répartition par flux diverge des objectifs :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles, en baisse mais plus élevée que les objectifs, la plus élevée du SITTOM-MI
 - Collectes sélectives (verre, papier, emballages, textiles) inférieures aux objectifs malgré une forte hausse depuis l'extension des consignes de tri et qui ne se traduit pas proportionnellement en réduction des ordures ménagères. Vraisemblablement, la collecte sélective progresse car il y a plus d'emballages mis sur le marché.
 - Flux de déchèteries hors gravats supérieurs aux objectifs du plan avec une hausse persistante des tonnages d'encombrants dont une partie est désormais valorisé par incinération. La part des végétaux varie selon la météo de l'année. Les plus fortes progressions sont en déchèteries. L'hypothèse la plus probable est l'arrivée d'une population non encore comptée dans les statistiques INSEE / DGF et menant des travaux sur l'habitat.
- Les actions de prévention contribuent à la diminution des OMR et des apports en déchèteries, notamment les biodéchets : restes alimentaires et végétaux, bien que l'impact soit difficilement quantifiable. L'augmentation constante des encombrants non valorisés depuis 2016 est préoccupante, des modalités de tri plus poussées avec la création de nouvelles filières de valorisation (REP) et des actions de prévention en amont du passage en déchèterie sont à développer ainsi que l'action de l'agent d'accueil sur site.
 - Il n'y a pas de distinction des déchets des non ménages qui utilisent le service. Le TER qui s'achève fin 2023 devait permettre d'améliorer la prise en charge, ou non, des déchets des professionnels, les inciter au tri et à la réduction des déchets.

INDICATEURS FINANCIERS : MODALITE D'EXPLOITATION DU SERVICE

Marchés de prestations :

1 335 611 €

34% des dépenses

+8% par rapport à l'an passé

- Exploitation, transport, traitement des déchèteries et éco-stations.
- Collecte du verre et du papier.

Contribution au Sittom-mi :

999 727 €

25% des dépenses.

+3% par rapport à l'an passé

- Incinération des déchets résiduels et refus de tri.
- Transport et tri des emballages légers.

Régie :

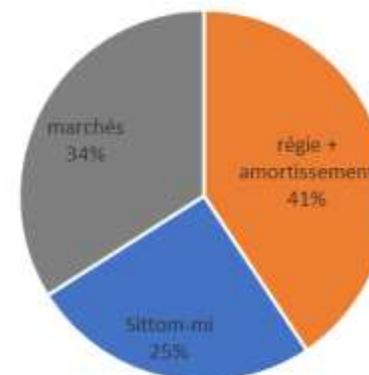
1 292 045 € hors amortissement, 1 596 668 € amortissements compris

41 % des dépenses

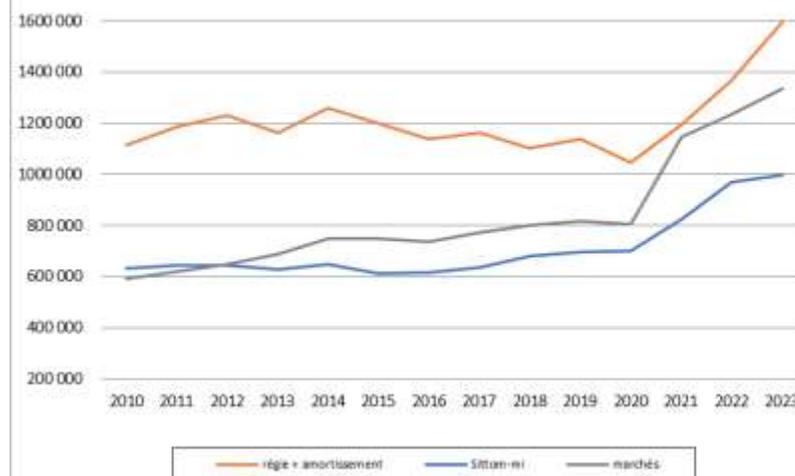
+17 % par rapport à l'an passé

- Collecte et transfert pour part des ordures ménagères résiduelles.
- Collecte sélective et transfert des emballages légers.
- Services communs, communication, qualité du tri, prévention des déchets, économie circulaire
- Prise en charge et gardiennage des mini-déchèteries.
- Amortissements des matériels et installations

Dépenses de fonctionnement : 3 579 787



Evolution des dépenses de fonctionnement



INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR DES ENTREPRISES EN 2023

(avec rattachements et contre passation)

Collecte du verre et du papier :	49 499 € TTC
Haut de quai de déchèterie :	186 299 € TTC
Transport des déchèteries et éco-stations :	637 588 € TTC
Traitement des produits de déchèteries et éco-stations :	482 878 € TTC
Traitement des DDS et huiles :	82 166 € TTC

fin de marché : 04/2024
 fin de marché : 03/2026
 fin de marché : 06/2026
 fin de marché : 03/2024 à 2026
 fin de marché : 03/2025

INDICATEURS FINANCIERS : LES MONTANTS DE PRESTATIONS PAR LE SYNDICAT DE TRAITEMENT EN 2023

(avec rattachements et contre passation)

Traitement des ordures ménagères :	724 094 € TTC
Tri de la collecte sélective (10 mois) :	275 633 € TTC

INDICATEURS FINANCIERS : REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE LA REGIE DECHETS

(avec rattachements et contre passation)

	Coût 2023 approché (€TTC)
- Chapitre 11 : véhicules	506 563 €
- Chapitre 11 : autres dépenses courantes	264 825 €
- Chapitre 12 : personnel	808 083 €

Amortissement des biens

- Le centre technique déchets ménagers est amorti sur 20 ans : 71 259 €.
- Les contenants de collecte (bacs, colonnes, cagettes) et des divers équipements de déchèteries (caissons de mini-déchèteries, abris à polystyrènes, cages de tri, collecteur à huiles minérales usagées, conteneurs pour les DEEE, les DDS et la recyclerie, les garde-corps, la signalétique, le mobilier, divers matériels, ...) et un peu de mobilier sont amortis sur 5 ans : 68 607 €.
- Les véhicules sont amortis 7 ans puis 5 ans à partir de 2012 puis 7 ans à partir de 2020 : 165 718 €. L'objectif est de renouveler régulièrement les véhicules de collecte pour avoir un montant stable d'investissement et d'amortissement des équipements récurrents.
- Les déchèteries ne sont pas amorties. Cependant certains équipements de déchèteries sont amortis au compte « autres installations et matériels » ainsi que les frais d'étude pour travaux (6 831 €).

INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 7212 du CA.

- Dépenses courantes (régie, Sittom-mi, prestataires) : 3 627 384 €.
- Amortissement : 304 623 €. Seules les déchèteries ne sont pas amorties.

Il n'y a plus de dépenses d'intérêts d'emprunt.

La variation globale du budget est de +10% par rapport à l'année précédente.

- Hausse des prestations en déchèteries et traitement (évolution des indices, hausse des tonnages en déchèteries)
- Amortissements supplémentaires (nouvelle BOM, bacs CS),
- Augmentation des frais de régie : recrutements, tournés de collecte en plus, hausse des prix

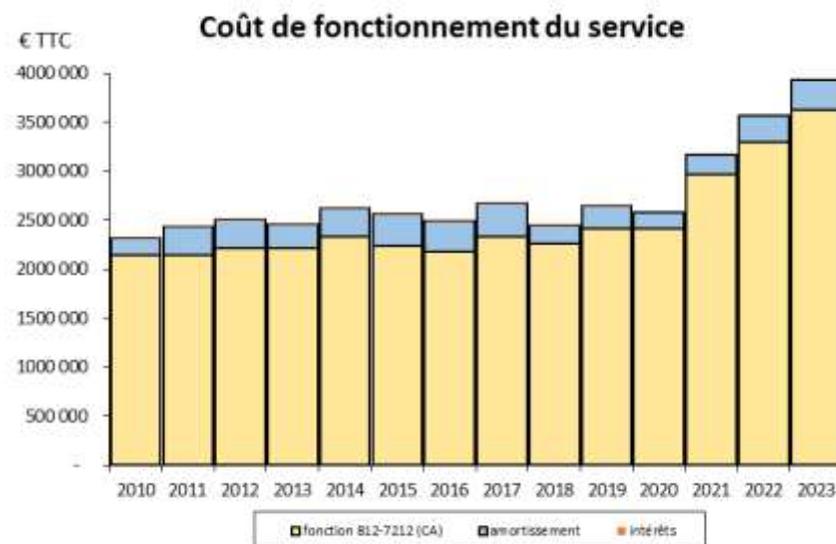
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 3 932 007 € TTC

+63% DEPUIS 2010

157 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.

142 € PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.

232 € LA TONNE



INDICATEURS FINANCIERS : LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (TTC)

Précollecte	Conteneurs de collecte (renouvellement et conteneurs CS)	113 338 €
Collecte	Solde BOM	10 800 €
Déchèterie	Etude schéma territorial	38 460 €
Prévention	Achat ordinateur	490 €
Structure	routeurs	605 €
Investissements de l'année en € TTC :		163 693 €

Il n'y a plus d'emprunts en cours.

25 250 € de reprise de subvention sont affectées au service (travaux en déchèteries).

INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service, individualisées à la fonction 7212 du CA.

La taxe ordures ménagères (82%) :
 3 241 853 €.

Evolution des bases fiscales, sans modification du taux voté par la collectivité.

Recettes diverses (4%) :
 134 616 €, en hausse
 Des remboursements sur rémunération, quelques produits exceptionnels,
 l'amortissement de subventions, des pénalités sur marché et des aides aux études et à l'emploi.

Recettes de valorisation, soutiens des filières (14%) :
 558 918 €, en baisse : décalage partiel des soutiens, variations à la baisse des prix de reprise
 Rachat des matières et soutiens des REP (emballages, DEEE, mobilier).

Financement sans contribution du budget général.
 Pas de redevance spéciale pour les non ménages utilisateurs du service.

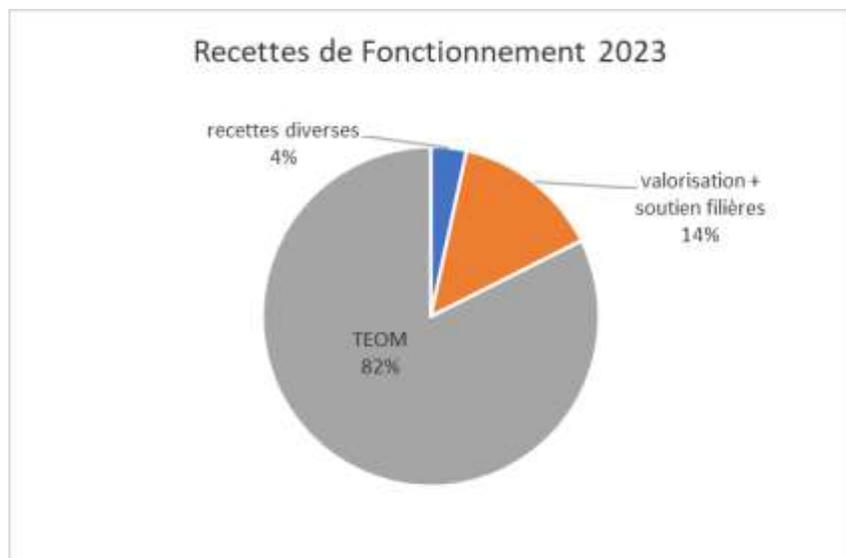
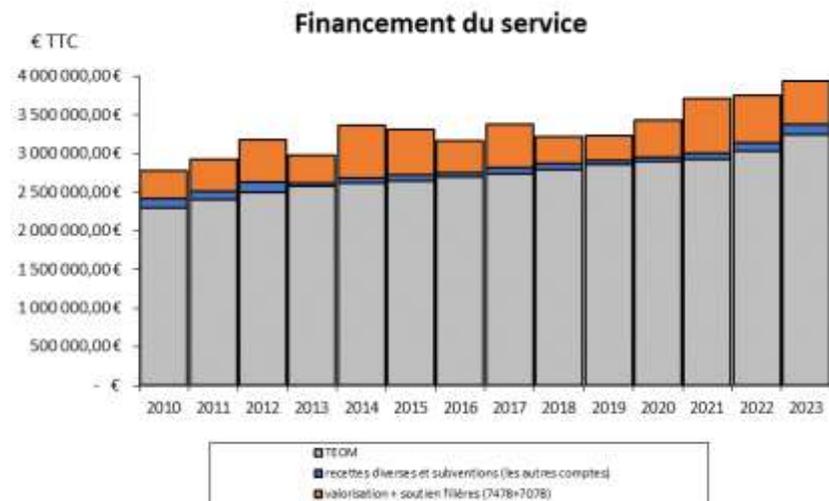
RECETTE DE FONCTIONNEMENT : 3 935 387 €, en hausse
UN TAUX DE TEOM A 12.6% INCHANGE DEPUIS 2006, montant : +41% DEPUIS 2010.

Des recettes de valorisation en augmentation depuis 2010 : +56%

En moyenne :
129 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION INSEE/SINOE.
117 € de TEOM PAR HABITANT SUIVANT LA POPULATION DGF.

INDICATEURS FINANCIERS : LES PRODUITS D'INVESTISSEMENT

Uniquement les amortissements en opération d'ordre.



INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PRODUITS DE VALORISATION

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement possible.

Rachat du papier, des emballages via le Sittom-mi :	174 479 €
Rachat des produits de déchèteries :	45 837 €
Vente d'énergie produite par les installations du SITTOM-MI	englobé dans le tarif d'incinération

Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Fin de contrat : 12/2023 sinon REP

INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES SOUTIENS

Les produits perçus dans l'année ne correspondent pas aux tonnages de l'année, du fait de décalage de versement parfois important.

Soutien CITEO emballages et papier via le Sittom-mi :	300 696 €
Soutien ECO-SYSTEME / OCADEEE :	10 924 €
Soutien ECO-MOBILIER	12 454 €
Aides à l'emploi (appel à projet TER ADEME Bretagne)	22 659 €
Subventions de fonctionnement (études) Ademe, Région Bretagne	40 836 €

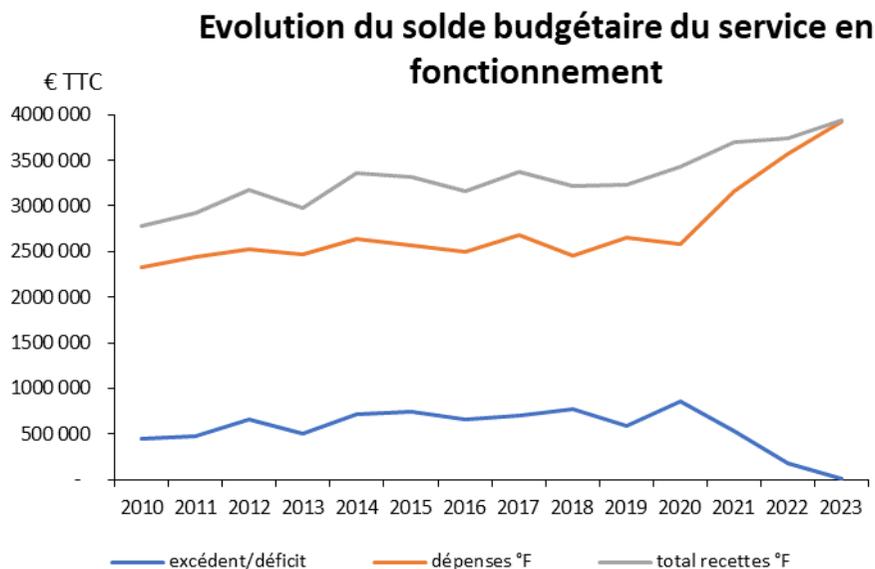
Titulaire du Contrat REP : Sittom-mi
Titulaire du Contrat REP : RMCom
Titulaire du Contrat REP : RMCom
Fin convention de soutien 12/2023

INDICATEURS FINANCIERS : DETAIL DES PARTICIPATIONS DES USAGERS ET REDEVABLES

Participation pour mise à disposition de composteur	3 581 €
Redevances « Pro » en déchèteries	176 €
Remboursement de bacs endommagés	264 €

REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS : FONCTIONNEMENT

En 2023, la couverture des charges par les produits est tout juste atteinte suivant le compte administratif. La TEOM ne suffit plus à couvrir les dépenses du service, les recettes de valorisation et les recettes diverses sont nécessaires pour parvenir à l'équilibre. Il n'y a pas d'excédent reportable pour financer les futurs investissements.



REPARTITION DES CHARGES ET DES PRODUITS : INVESTISSEMENT

En 2023, la couverture des charges par les produits en investissement est positive. Les recettes d'investissement sont uniquement des opérations d'ordre. Les dépenses d'investissement réelles sont principalement des achats de bacs, le paiement de la BOM à renouveler étant reporté compte tenu de la date de livraison prévisionnelle.

INDICATEURS FINANCIERS : COÛTS COMPLETS PAR ETAPES TECHNIQUES (méthodologie ComptaCoût®)

Cette méthode de comptabilité est définie par l'ADEME. Elle vise à retracer, par flux de déchets d'une année et par étapes de gestion, les coûts de gestion du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les coûts sont présentés H.T. même si la collectivité n'est pas assujettie, en vue de pouvoir comparer les collectivités entre-elles. Les tonnages ne prennent pas en compte les gravats très pondéreux et biaisant les coûts à la tonne.

Les coûts complets sont le cumul des charges du service et intègre outre les dépenses du services une part des charges de structure des services supports. La ressource étant un outil de prévention les dépenses de ce service sont reprises dans la matrice.

2023	OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecostations	Ressourcerie	TOTAL	%
Charges fonctionnelles	126 244	3 695	1 152	63 369	79 662	9 198	73 342	356 661	8%
Prévention	21 540	710	710	8 788	37 785	3 651	313 124	386 307	9%
Pré-collecte	52 840	4 381	2 070	82 840	-	-	-	142 131	3%
Collecte	651 028	41 611	11 303	286 622	213 980	21 151	-	1 225 696	28%
Transport	52 678	8 717	-	93 995	316 996	56 378	-	528 763	12%
Traitement	873 800	-	-	274 807	563 689	70 159	-	1 782 456	40%
TOTAL CHARGES H.T.	1 778 130	59 114	15 235	810 422	1 212 112	160 536	386 466	4 422 015	
%	40%	1%	0%	18%	27%	4%	9%		

En 2023, la structuration de la matrice a évolué et la ressource fait l'objet d'un flux séparé.

En étape de gestion, le traitement des déchets représente 40% des coûts complets. La collectivité ne pouvant pas agir sur les prix de traitement liés au syndicat de traitement ou aux prix des marchés, les leviers disponibles sont un travail sur la prévention pour réduire les tonnages et le tri optimal des flux avant traitement pour réduire les coûts et augmenter les recettes éventuelles liées à certains produits.

En flux, la gestion des ordures ménagères résiduelles représente 40% du coût complet pour 36% des tonnages hors gravats. Les coûts de collecte et de traitement sont importants. La collectivité via les incitants à la prévention et au tri et en agissant sur la fréquence de collecte peut espérer réduire les coûts.

Le coût complet par habitant est de 176 € H.T. Le coût complet à la tonne est de 288 €, tous flux confondus.

INDICATEURS FINANCIERS : PRODUITS PAR NATURE ET PAR FLUX DE DECHETS (méthodologie ComptaCoûts)

Par convention la TEOM est affectées aux ordures ménagères même si elle finance la gestion de l'ensembles des flux.
 Comme les dépenses, les recettes sont rattachées aux tonnages de l'année et peuvent différer des montants du compte administratif.

2023	OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecstations	Ressorcerie	TOTAL	%
vente de produits et énergie	191 507	30 711	13 162	51 550	47 431	3 604	67 003	404 968	
Soutiens des éco-organismes	16 692	14 139	19 884	357 227	88 765	1 040	-	497 746	
Subventions et aides à l'emploi	54 838	3 279	1 174	15 077	45 874	645	348 721	469 609	
TOTAL PRODUITS	263 036	48 129	34 220	423 855	182 071	5 290	415 724	1 372 324	30%
TEOM	3 241 894	-	-	-	-	-	-	3 241 894	
Facturation à l'usager	510	312	-	-	176	-	-	998	

Les principaux postes de recettes, hors TEOM, sont

- Les ventes de matière, d'objets de la ressourcerie, d'énergie ou de prestations
- Les soutiens des éco-organismes
- Les subventions et aides à l'emploi

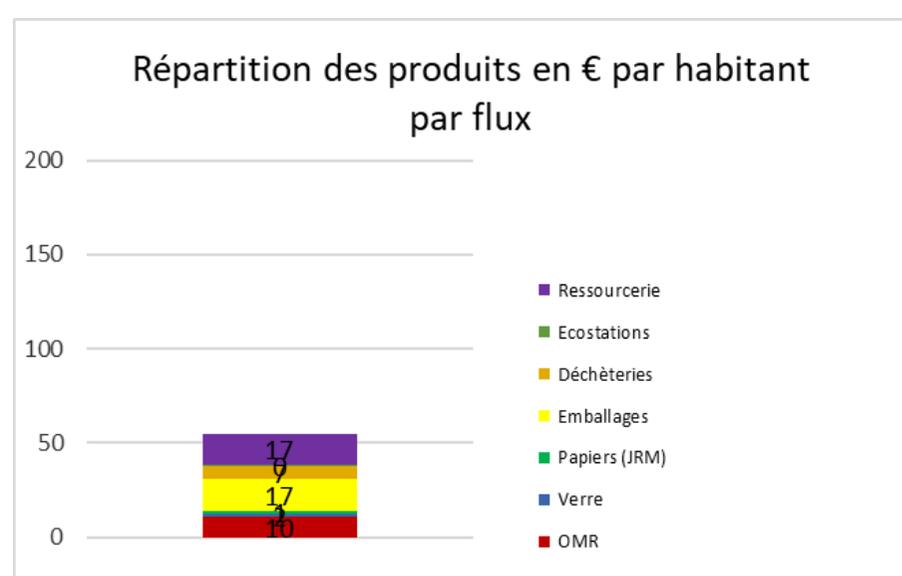
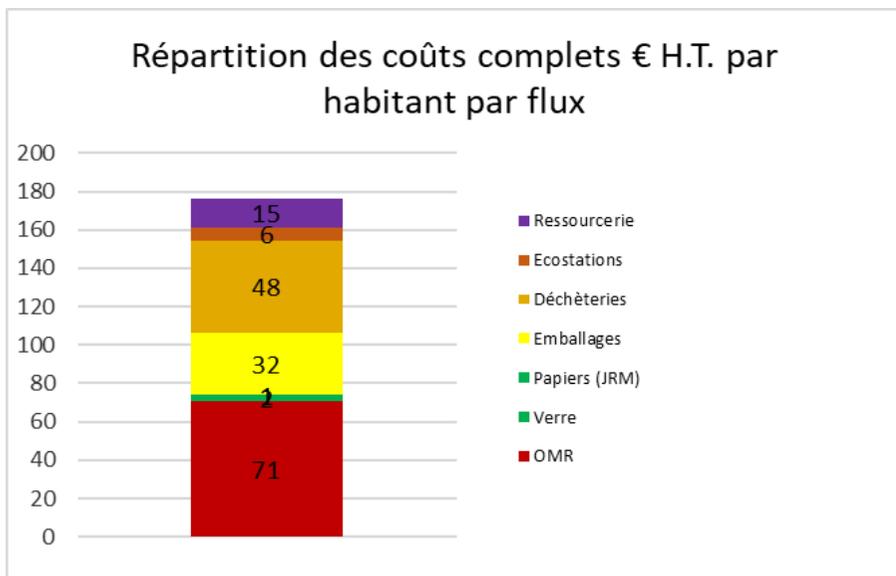
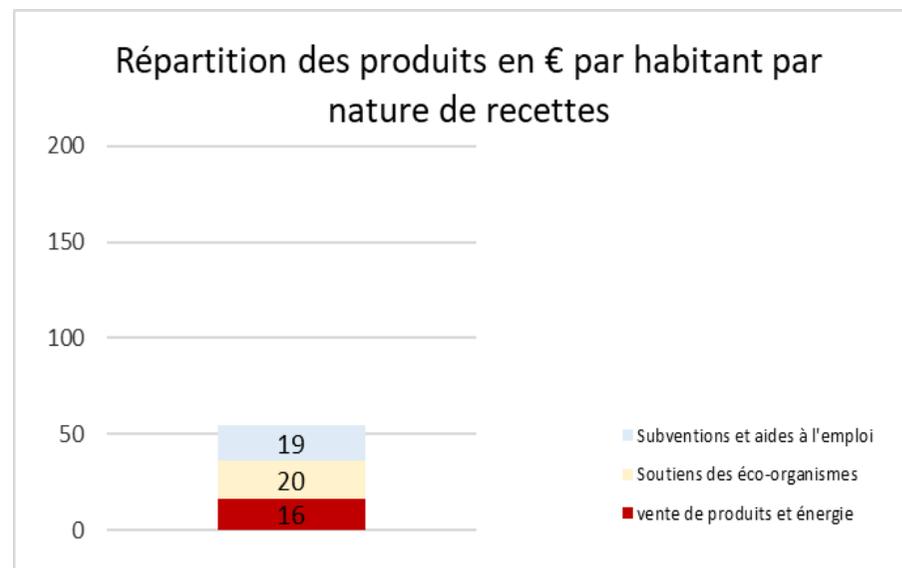
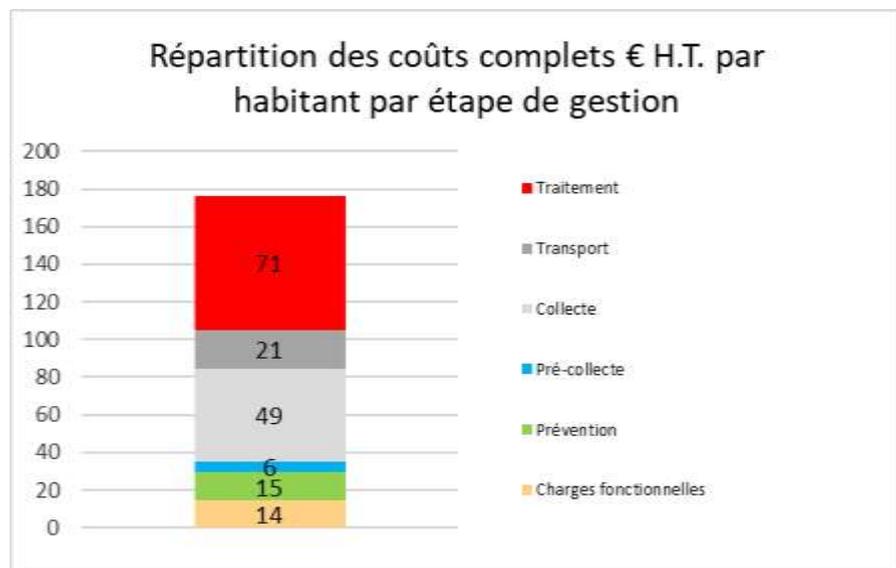
Les autres recettes diverses sont principalement des remboursements de sinistres et les participations à la mise à disposition de composteurs.

Ces recettes représentent 30% des produits du service

Le tri et la prévention sont donc des sources d'économie et de maîtrise budgétaire du service.

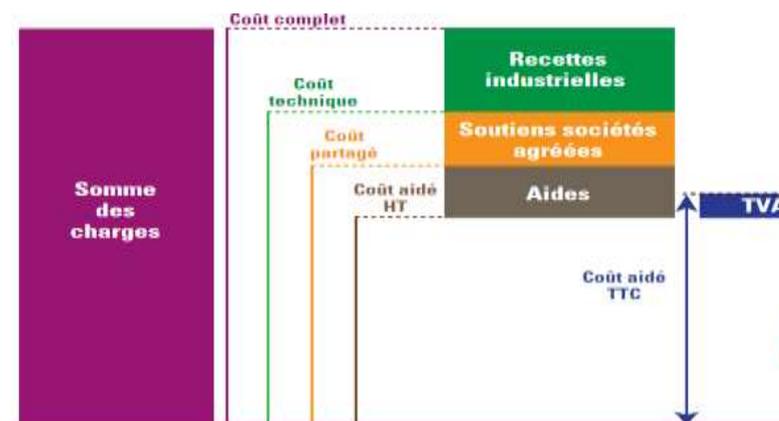
Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

Les diagrammes suivants indiquent la répartition des coûts et produits ramené à l'habitant.



INDICATEURS FINANCIERS : COÛTS AIDES PAR FLUX DE DECHETS (méthodologie ComptaCoût®)

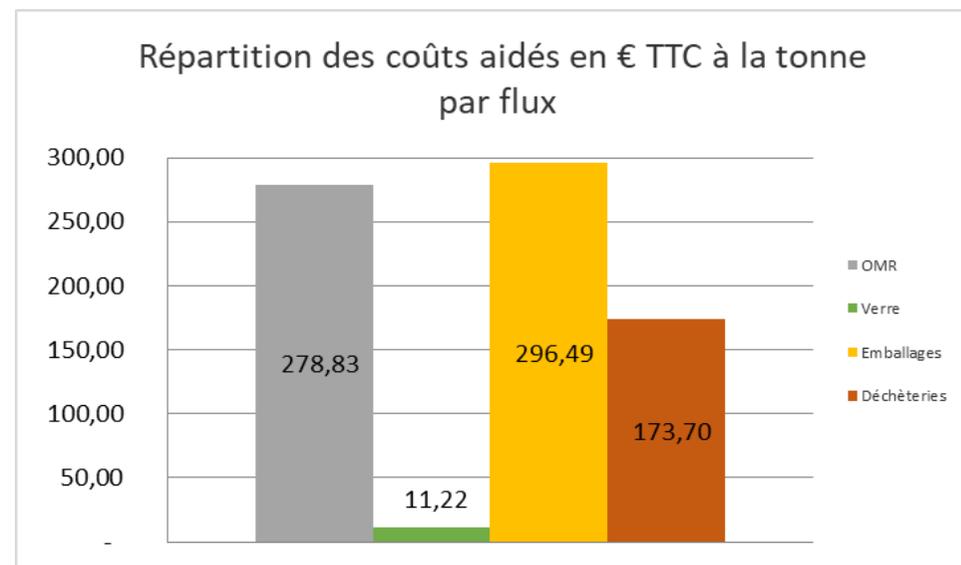
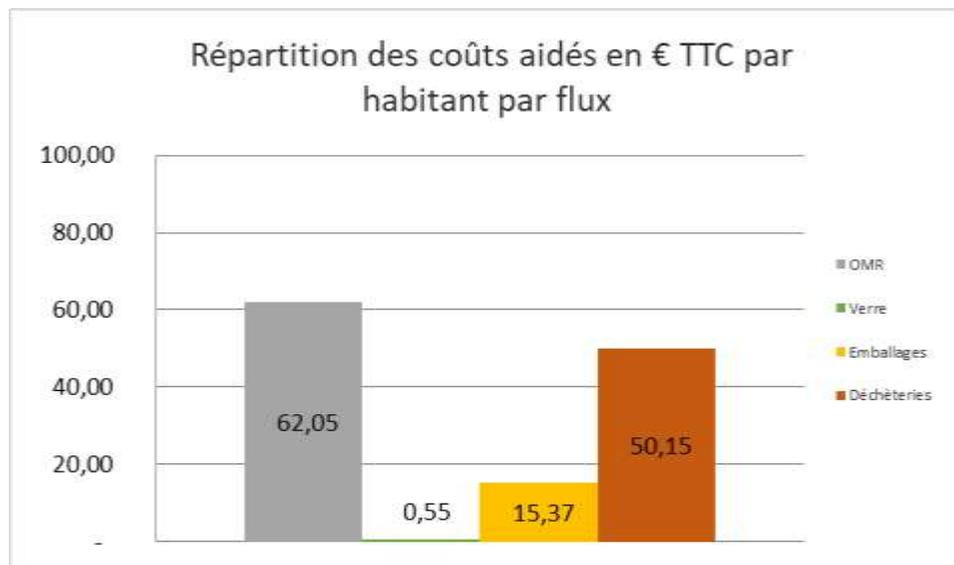
Le coût aidé est le coût complet diminué des recettes liées aux vente de produits, aides et soutiens



Le coût aidé TTC par habitant est de 128 € H.T. Le coût aidé TTC à la tonne est de 209 € la tonne, tous flux confondus.

Coûts par habitant		OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecostations	Ressorcerie	TOTAL
Coût aidé HT		60,4	0,4	14.66		46.1			121.6
Coût aidé TTC		62,1	0,6	15.4		50.2			128.1
Coût aidé HT médian Bretagne 2022		53.9	1.4	11.5		36.1			109.2
Coûts par tonne		OMR	Verre	Papiers (JRM)	Emballages	Déchèteries	Ecostations	Ressorcerie	TOTAL
Coût aidé HT		271.52	8.92	282.8		159.7			198.7
Coût aidé TTC		279	11	296		174			209.3
Coût aidé HT médian Bretagne 2022		275	30	191		115			

Hors TVA, les valeurs de coût aidé à l'habitant se situe 11% au-dessus de la médiane du coût aidé par habitant en Bretagne, notamment pour les déchets de déchèterie.



Le coût net de gestion des déchets se répartit entre

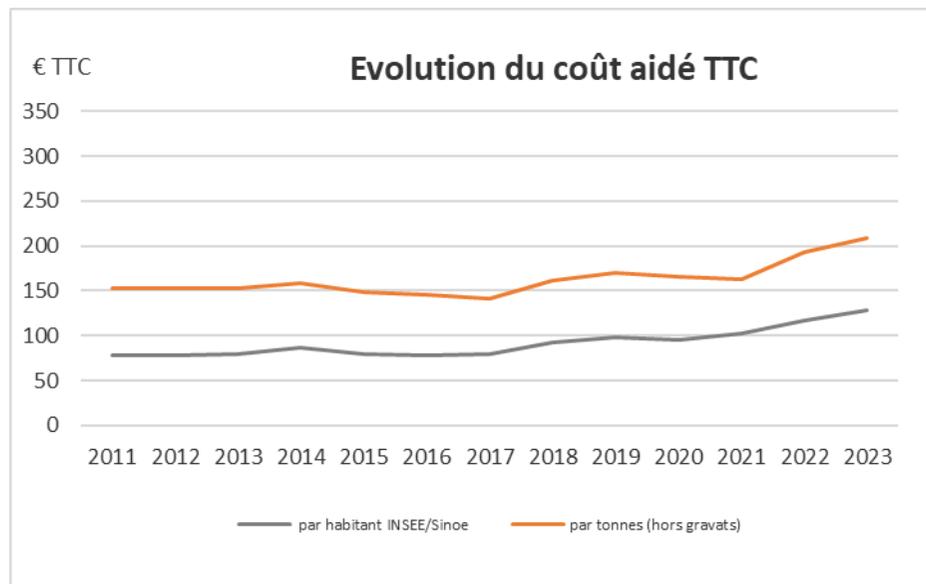
- 48% pour les OMR
- 40 % pour les déchèteries et éco-stations et recup'R
- 12% pour les collectes sélectives

Ceci correspond en 2023 à un besoin en financement de 3.3 M€ TTC.

La réduction des OMR et le développement des collectes séparatives y compris dans la gestion des flux en déchèteries, sont des priorités pour répondre aux objectifs réglementaires et contribuer à la maîtrise des coûts.

INDICATEURS FINANCIERS : EVOLUTION DES COUTS AIDES

Ci-dessous l'évolution des coûts aidés TTC, à la tonne et à l'habitant (INSEE SINOE)



BILAN 2023

PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- La collectivité poursuit le programme d'économie circulaire notamment par le démarrage du plan d'action de gestino de proximité des biodéchets et l'achèvement de l'étude de faisabilité d'une matériauthèque. S'y ajoute le sujet des limites de service et de l'instauration d'une redevance spéciale comme moyen de réduire les déchets des non ménages.
- L'arrivée d'une nouvelle chargée de prévention a permis de dynamiser les actions de prévention et de commencer à élaborer le prochain PLPDMA.

COLLECTES

- La baisse des tonnages d'ordures ménagères se poursuit.
- Les tonnages de collecte sélective progressent toujours. La mise en place de la conteneurisation sur 10 communes rurales de l'est du territoire est en lien avec une progression de presque 100 t. Le taux d'indésirables refusé au centre de tri et éliminés avec les ordures ménagères se stabilise à un niveau élevé (25%), ce qui représente du volume de collecte pénalisant et un coût non négligeable pour la collectivité.

DECHETERIES

- En déchèteries, les tonnages, augmentent à un niveau jamais atteint, preuve de l'appropriation par la population de ces outils.
- La fraction du tout-venant ne diminue pas si on cumule les tout-venant enfouis et incinérés. Ceci est pénalisant tant techniquement par rapport aux objectifs de valorisation inscrits dans la loi AGEC que financièrement du fait du coût élevé de traitement des encombrants qui vont encore croître du fait de la TGAP et de la raréfaction des exutoires.
- Les tonnages et les fréquentations ont fortement augmenté depuis 2010, les plus fortes progressions étant notées sur la déchèterie du Faouët qui représente 43% du total des flux de déchèteries. Du fait de l'exiguïté des sites, le tri supplémentaires de nouveaux produits à extraire des encombrants ou la mise en place de collecte de matériaux pris en charge par des éco-organismes ne sont guère possibles malgré leurs intérêt environnemental et financier Les déchèteries connaissent des épisodes de saturation (benne pleine avant la fin de journée, encombrement de la plateforme, ...).

INVESTISSEMENTS

- Le principal investissement de 2023 est l'achat de conteneurs pour le nouveau schéma de collecte des emballages. Du fait du délai de fabrication la BOM commandée en 2002 n'a pas été payée sur l'exercice 2023. Ces investissements sont réalisés sans emprunts en autofinancement.

BUDGET

- Le solde budgétaire de la collectivité au compte administratif est quasi nul. Le coût du service croît alors même que la collectivité va devoir faire face à des dépenses supplémentaires et à un programme de travaux en déchèteries dans les années à venir.
- Le coût du service n'est pas couvert par le montant de TEOM. Les autres produits, variables selon les années mais de tendance croissante, permettent encore en 2023 le maintien de l'autofinancement du service.
- Les éléments de comptabilité analytique donnent des pistes d'évolution pour un service à coût maîtrisé.

PROJETS 2024 ET PERSPECTIVES

Une démarche de projet de territoire est engagée depuis 2021, les projets structurants retenus sont en **gras coloré**.

PREVENTION / ECONOMIE CIRCULAIRE

- **Généralisation du tri à la source des biodéchets : 2023-2026.**
- Travail sur les limites de service et la redevance spéciale auprès des entreprises concernées
- Elaboration d'un second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés : 2024-2029
- Quelles suites à l'étude de faisabilité d'une matériauthèque ?

COLLECTE ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Achat d'une BOM et réception de la BOM achetée en 2022
- Fin 2024 réorganisation des collectes à la construction d'une station de transfert par le Sittom-mi sur le territoire de RCom.

COLLECTE SELECTIVE

- **Généralisation de la conteneurisation de la collecte des emballages légers** phase 2 en 2024 à réception de la nouvelle BOM et phase 3 en fin d'année 2024.
- Réflexions sur l'adaptation des collectes de proximité (collecte en bacs en hypercentre ? collecte en apport volontaire du carton ?).
- Actions correctives sur la qualité du tri, en lien avec le Sittom-mi.

DECHETERIES

- **Approbation du schéma territorial et lancement des consultations de maîtrise d'œuvre de rénovation des déchèteries.**

TRANSVERSAL

- Mise en place d'un logiciel métier pour la gestion des collectes et poursuite de l'intégration SIG des points et circuits de collecte.
- Mise à jour du règlement de collecte

Glossaire

ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ALESI : association lanestérienne d'entraide sociale immédiate

AV : Apport volontaire, mode de collecte dans lequel le contenant de collecte de grosse capacité est mis à disposition du public sur la voirie.

Bas de quai : plateforme inférieure en déchèterie où sont stockées les bennes de collecte, uniquement accessible au transporteur pour échange et transport des bennes

BOM : benne à ordures ménagères

C0.5, C1, C2... : fréquence de collecte une semaine sur 2, fréquence de collecte une fois par semaine, fréquence de collecte deux fois par semaine

CA : compte administratif

Caractérisation : échantillon d'un flux de déchets séparé en ses différentes fractions à fins de connaissance sur la composition des flux dans le but de mener des actions d'amélioration ou de déterminer la répartition des tonnages vers les différents exutoires.

CD 56 : conseil départemental du Morbihan

CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

CS : collecte sélective, collecte séparée de certains flux de déchets recyclables en vue de leur valorisation (par exemple emballages légers, papiers, verre)

CSR : combustible solide de récupération.

DDS : déchets diffus spécifiques (anciennement déchets dangereux des ménages)

Déchèterie : lieu clos, gardienné, où les usagers peuvent déposer de manière séparée des déchets autres que les ordures ménagères résiduelles

DGF : dotation globale de fonctionnement

DEEE : déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : déchets ménagers et assimilés

ETP : équivalent temps plein

Haut de quai : plateforme supérieure accessible aux usagers en déchèterie

Hbt : habitant

Encombrants : Déchets de l'activité domestique des ménages qui en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent être présentés à la collecte des ordures ménagères et ne font pas l'objet d'une filière de valorisation locale

FCO : formation continue obligatoire à la sécurité (chauffeurs poids lourds)

Fonction 812 : rubrique de la comptabilité fonctionnelle suivant la nomenclature M14 correspondant aux services de « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS »

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

INSEE : institut national de la statistique et des études économiques

ISDI : installation de stockage des déchets inertes

ISDND : installation de stockage des déchets non dangereux

JRM : journaux-revues-magazines

Mâchefers : résidus solides d'incinération, utilisables en sous couche routière selon leur degré de maturation vérifié par analyse.

OMR : ordures ménagères résiduelles : déchets des ménages de petit volume ne pouvant être recyclés.

PAV : point d'apport volontaire (OMR, CS, Verre, JRM)

PDDND : plan départemental des déchets non dangereux (devenu caduc au transfert de compétence à la région qui a élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets)

PR : point de regroupement, mode de collecte dans lequel le contenant de proximité est mis à disposition du public pour la collecte des sacs fermés d'OMR ou de CS.

REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

RMCom : roi Morvan communauté

SDD : soutien au développement durable (volet du contrat CITEO)

Rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - année 2023

SIRCOB : syndicat intercommunal de répurgation du centre ouest Bretagne

SITTOM-MI : syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur

T1, T2, ... : trimestre 1, trimestre 2, ...

TC : temps complet

TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Transfert : transport des déchets en fin de collecte avec rupture de charge jusqu'au lieu de traitement.

Envoyé en préfecture le 04/12/2024

Reçu en préfecture le 04/12/2024

Publié le

ID : 056-245614417-20241128-N13_281124-DE